

ESPACE de libertés

Mensuel du Centre d'Action Laïque / JANVIER 2018 / N°465

Dossier

Culture + liberté = émancipation

Rencontre avec

Michel Claise

Mexique :

le pari de Marichuy

Sommaire

janvier 2018 465

Photo de couverture : © Sandra Evrard
 « Ville libre de Christiani », un quartier de Copenhague habité par des artistes.

3 Édito

Un mal banal. SANDRA EVRARD.

4 Quoi ?!

6 Grand entretien

6 Le shérif dénonce le terrorisme d'Etat. Il craint la disparition d'une justice digne de ce nom. Dénonce la fraude fiscale et la criminalité financière. J'ai nommé Michel Claise. JEAN BERNARD.

10 Libres ensemble

10 Europe noire : (encore) déconstruire le colonial. C'est le but des « Black studies », qui démontent les clichés et préjugés dont est encore victime la communauté noire en Europe. SABINE SCHRADER.

13 Des fleurs pour TINA. À force de nous dire qu'il n'y a pas d'alternative, on aurait fini par le croire. Heureusement, certains proposent d'autres avenirs et, pourquoi pas, de queeriser la lutte des classes ! VÉRONIQUE BERGEN.

17 Pour une fumette légale et encadrée. Le CAL propose. Qui disposera ? Et qui soutiendra notre proposition de loi ? ANNE CUGNON.

20 International

22 Un prince en quête de pouvoir. Mais pas vraiment charmant... En Arabie saoudite, il bouscule les traditions. Mais quid de son agenda caché ? VINCENT EIFFLING.

26 Mexique : le pari de Marichuy. Femme et indigène, elle est candidate à l'élection présidentielle mexicaine. Chaud devant ! BERNARD DUTERME.

29 Sale temps pour les non-croyants. Vous avez bien lu : ne pas croire, ça complique la vie. JULIE PERNET.

32 Dossier Culture + liberté = émancipation

Pauvre culture ! Mal-aimée des budgets publics, à la traîne au niveau de la défense des droits fondamentaux, elle continue à lutter pour se forger une place à sa hauteur, au cœur de nos sociétés. Charlie, où es-tu ? Réveillons la culture qui nous éduque, nous bouscule, nous interroge. Mais encore plus celle qui nous émancipe, qui active nos méninges, notre créativité et ce précieux lien social. Une quête ?

68 École

Réformer le CPC : déjà ? Oui, avec deux heures obligatoires pour tous. C'est la proposition de décret de cinq députés de la FWB. On attend la suite avec impatience.

BENOÎT VAN DER MEERSCHEN.

70 Culture

72 Bi(t)ches, ô mes Bi(t)ches ! Ce mois-ci, on fait dans la bi(t)chitude avec un féminisme pro sexe burlesque et provocateur.

AMÉLIE DOGOT.

74 Défendre son territoire. Quand les femmes kurdes prennent les armes, ce n'est pas que pour défendre leur pays.

SANDRA EVRARD.

76 Cinq femmes accusent... le coup, refusent les jugements, les idées reçues et revendent leur rôle sociopolitique.

SORAYA SOUSSI.

78 Des idées et des mots

80 Coup de pholie

La voix du siècle. VÉRONIQUE BERGEN.

Édito / Par Sandra Evrard, rédactrice en chef

Un mal banal

Dans la catégorie « déjà-vu », l'Autriche et l'Allemagne nous ont bluffés fin 2017. Après de multiples tentations radicales déjouées de peu dans différents états européens, « la bête » a finalement réussi à se hisser au sommet de ces États, avec des scores loin d'être anodins. Ce qui l'est encore davantage, c'est le manque de réaction, l'apathie avec laquelle l'Europe observe le retour de l'extrême droite au sein de divers cénacles.

Face à ces virages extrêmes, une partie du Vieux Continent grelotte et la crainte d'un effet domino est bien présente. En Belgique, 2018 marque le départ de deux années où se succéderont des élections à différents niveaux de pouvoirs. Tous aussi importants les uns que les autres. Qu'en ressortira-t-il ? Les clivages vont-ils, ici aussi, se décupler ? République tchèque, Finlande, Chypre, Hongrie, Italie, Irlande : de nombreux rendez-vous électoraux sont également à l'agenda cette année, au sein de l'Union. De nouveaux défis pour la démocratie, nos idéaux, nos valeurs communes, la sérénité et l'avenir de nos sociétés.

Malgré les peurs qui peuvent s'emparer de chacun et une actualité qui nous bouscule parfois un peu trop intempestivement, la volonté d'édifier des horizons teintés de nouveaux paradigmes – où l'humain revient au cœur des processus décisionnels et des structures qui constituent le ciment de l'État de droit – est présente chez nombre d'entre nous.

Ces nouveaux maillons sociaux, composés de fibres innovantes et respectueuses des droits humains, seront à la fois le fruit d'une certaine vigilance face à des idées et valeurs nauséabondes que nous ne souhaitons plus accueillir.

Mais aussi le résultat de notre créativité, de la vitalité de la société civile et des porteurs d'idées qui nous invitent à « faire culture » ensemble, dans un esprit libre-exaministe où la pensée critique s'exerce judicieusement. Des vœux que toute l'équipe d'*Espace de Libertés* souhaite partager avec vous, pour une année 2018 rayonnante, riche en projets, mâtinée d'un libre exercice de la pensée et d'émancipation culturelle. 

Les nouveaux esclaves

Si le marché des esclaves découvert en Libye a bouleversé le monde, les actes concrets pour le combattre ne sont pas légion. Surtout que ce type de faits est observé dans ce pays chaotique depuis 2012, que ce soit sous forme d'esclavagisme pur ou de travail forcé, ce qui revient finalement un peu au même... Des faits favorisés par le fragile statut des migrants dans cette région, que ce soit dans les centres de détention créés par le gouvernement d'accord national ou les nombreux autres lieux contrôlés par de véreux trafiquants. Un certain nombre d'entre eux sont connus de la justice et geler leurs avoirs permettrait au moins de leur couper l'herbe sous le pied. Mais dans un pays où le trafic des êtres humains est intimement lié à celui des armes, de la drogue et des carburants, la tâche s'avère titanique. En attendant, les défenseurs des droits humains espèrent que la création de centres de transit et de départ du HCR, pour les réfugiés reconnus, verra bien le jour courant janvier à Tripoli. Une situation qui entre en résonnance avec notre thème de campagne : « Pas de murs à nos frontières ! »



Ah, ces laïques français !

Il est toujours intéressant d'écouter les discours sur la laïcité en France, pays où ce terme est brandi par les politiques, quasi chaque semaine. Dernière sortie en date : une interview accordée à *L'Obs* par Lydia Guirous, ex-porte-parole de Nicolas Sarkozy, aujourd'hui proche de Laurent Wauquiez, pour qui « la laïcité à la française doit constituer avant toute autre chose un rempart contre l'islamisme » et Christian Eyschen, vice-président de la Fédération nationale de la libre pensée, la plus ancienne des associations laïques nées à la fin du XIX^e siècle. Pour lui, « la principale menace à la laïcité à la française est l'emprise, toujours réelle, de la religion catholique ». Lydia Guirous propose par exemple d'inscrire les racines chrétiennes de la France dans la Constitution pour « faire face aux assauts de l'islamisme qui veut mettre à genoux la République ». C'est là que l'on se dit qu'avec notre nouvelle définition de la laïcité, ouverte et plus consensuelle que conflictuelle, on est quand même mieux lotis.

Le coup mérité

Coup de poignard dans le dos pour les femmes portugaises. Le tribunal de la petite ville de Viseu a récemment acquitté un homme accusé de violences conjugales sous prétexte qu'une femme « autonome, non soumise et indépendante de son mari » ne pouvait être victime de maltraitance. On en tombe de notre chaise ! Le prononcé, rempli de stéréotypes, a par exemple

souligné que la plaignante était une femme à « fort caractère » et qu'elle n'aurait pas pu « accepter tant d'abus, et durant si longtemps, sans les dénoncer ». L'intimé a donc été acquitté. Il a néanmoins été condamné pour possession d'armes à feu... Le même tribunal avait par ailleurs déjà jugé une autre affaire avec le même type d'arguments, estimant alors que la plaignante n'avait pas pris des photos des marques d'agression et qu'elle était tombée enceinte de l'homme qu'elle accusait de violence. Une autre affaire, cette fois jugée dans la ville de Porto, a aussi soulevé la polémique dans le pays, puisque l'accusé s'était vu accorder des circonstances atténuantes (il avait frappé sa femme infidèle à coups de bâton clouté) sous prétexte que « l'adultère commis par une femme est une conduite que la société condamne fortement ». Quand on vous dit qu'il y a encore du travail pour protéger les femmes des violences intrafamiliales !

Précarisation des étrangers

Être étranger en Belgique serait de plus en plus compliqué. Dans sa dernière étude relative au respect des droits fondamentaux des étrangers en Belgique, Myria démontre que ces derniers sont chaque jour plus touchés par la précarité. Il ressort surtout qu'il leur est à la fois demandé de s'intégrer, tout en leur rendant la tâche plus difficile. Cette injonction paradoxale s'illustre de diverses manières, notamment au niveau de la reconnaissance de la

filiation paternelle. La loi du 19 septembre 2017 permet par exemple à un officier de l'état civil de refuser de reconnaître un enfant né hors mariage s'il existe une présomption sérieuse que cette démarche est effectuée pour octroyer un droit de séjour à la mère. On appellerait cela les « bébés-papiers ». La charge administrative exigée dans ce type de dossier a pour conséquence de priver l'enfant de droits sociaux (soins médicaux, rente alimentaire éventuelle) durant de nombreux mois, ce qui porte atteinte au droit supérieur de l'enfant. Le coût des visas et le renouvellement des titres de séjour ne facilitent pas non plus l'intégration, notamment l'accès au travail, puisqu'il est plus ardu de trouver un emploi sous statut de séjour limité. L'intégralité du rapport se trouve sur www.myria.be.

Soufisme sous pression

La communauté soufie a à nouveau subi les affres du terrorisme il y a quelques semaines, avec quelque 300 morts, suite à l'attaque d'une de leurs mosquées, dans le Sinaï. Pourquoi cette minorité est-elle la cible des fondamentalistes ? S'il n'a pas fallu attendre Daesh pour que ce courant tolérant de l'islam soit régulièrement malmené, il est parfois difficile de comprendre les raisons pour lesquelles il dérange tant les intégristes. La première étant peut-être que le soufisme s'oppose aux courants littéralistes de l'islam, en s'adaptant systématiquement à la culture locale, tout en séduisant une certaine élite politique et économique. Alors que les intégrismes tel que le wahhabisme, partent du principe qu'il n'existe qu'un véritable islam, rigoriste, qui doit être le même pour tous les fidèles. De plus, les partisans d'un islam radical considèrent généralement que ces courants minoritaires ne font pas partie de l'islam, les accusant d'idolâtrie et d'hérésie. Une bataille idéologique, mais aussi de pouvoir, qui passe régulièrement par des bains de sang, en Égypte, mais aussi au Pakistan, en Somalie ou en Mauritanie.

Le shérif dénonce le terrorisme d'État

Juge d'instruction spécialisé dans la criminalité en col blanc, Michel Claise, 61 ans, a été sur tous les fronts en 2017.

Rencontre avec l'auteur de « Cobre (cuivre) » qui nous ramène au Chili de 1973, tout en jetant des ponts avec la situation actuelle des réfugiés en Belgique.

Propos recueillis par Jean Bernard
Journaliste

Sa méthode est parfois spectaculaire, sa parole aussi, d'où son surnom de « shérif ». « Je ne suis pourtant ni shérif, ni Don Quichote ; je veux juste appliquer la loi et agir normalement dans mes dossiers », se défend-il. N'évoquer avec ce gourmet, dans un petit resto lové au pied du palais de justice, que son dernier roman serait bien réducteur.

Michel Claise, dans *Cobre (cuivre)*, vous abordez vos thèmes de prédilection, la lutte contre la criminalité financière notamment, sous un angle inédit.

Michel Claise : Vous ne croyez pas si bien dire ! Car même au Chili, aucun écrivain n'a encore abordé ce sujet de l'après 11 septembre 1973. Par une cousine qui a épousé un exilé chilien, je fréquente de longue date la communauté chilienne de Belgique. Des amis, dont Sergio Oyaneder Casanova qui apparaît dans le roman, m'ont raconté la torture et la prison qu'ils ont endurées au stade national et à Chacabuco, cette ville fantôme qui servit de camp de concentration en 1973-1974. La phrase

de Pablo Neruda, « Ils peuvent bien couper toutes les fleurs, ils n'arrêteront jamais le printemps », peinte en rouge par un prisonnier sur le mur du théâtre de la ville, sera l'élément déclencheur de ce roman que j'ai voulu initiatique.

Policier et politique également ?

Effectivement, cela me permettait de dénoncer une fois encore le pouvoir de l'argent. Pour moi, le Chili après le coup d'état, était un paradigme. Il s'est passé la même chose en Argentine, en Uruguay, au Brésil. Mais le Chili avait la dimension supplémentaire du cuivre, métal qui se transforme au même titre que l'homme évolue. Le renversement d'Allende par Pinochet, appuyé par les États-Unis, renvoie au pouvoir des multinationales. Et rien n'a changé depuis 1973 : quand George W. Bush invente des armes de destruction massive pour faire valoir les intérêts de sociétés d'armement et de pétrole, quand Trump, à la demande des entreprises américaines, décide de rompre les accords de Paris, c'est du



Michel Claise,
« Cobre (cuivre) »,
Bruxelles, Luce
Wilquin, 2017, 258
pages.

terrorisme politique qui devient du terrorisme économique.

Et la Belgique dans tout ça ?

Nous sommes encore en démocratie, ou presque. La disparition de la justice, pour moi, est un drame épouvantable. Et c'est ce qui est en train d'être programmé par le ministre Geens et le gouvernement Michel : diminution des moyens, volonté de supprimer les juges d'instruction, indépendants par rapport à l'exécutif.

Inutile de préciser que le secrétaire d'État à l'Asile et à la Migration Theo Francken vous donne des boutons...

Plus que ça, encore ! Je ne peux pas admettre de vivre dans une société avec de pareils comportements politiques. Quand les réfugiés chiliens sont arrivés, ils ont été accueillis à bras ouverts ; aujourd'hui, on commet des rafles... Et de voir que Francken est

populaire même au sud du pays est insupportable. Cette peur de l'autre, de la différence, fait naître le racisme, bien plus que la peur d'une agression. Le gouvernement, et Francken en particulier, ne s'occupe ni des demandeurs d'asile ni des SDF, et j'en arrive à penser que les décisions qu'il prend le sont par conviction personnelle et non sous le coup d'un problème de crise économique. Cette exploitation de la peur de l'autre fait vendre sur le plan électoral. C'est monstrueux !

Le magistrat que vous êtes voit-il des solutions pour aider les migrants ?

On pourrait commencer par appliquer la loi et permettre de bénéficier de l'aide sociale... Toute initiative positive est à saluer, comme celle de la Ville de Bruxelles pour accueillir les réfugiés. Mais ce qui m'inquiète bien plus, c'est le dispersement du parc Maximilien, alors qu'à cet endroit l'aide même illégale, pouvait être apportée. Illégale ?



Le juge d'instruction Michel Claise personnifie la lutte contre la criminalité en col blanc.

Exploiter la peur de l'autre fait vendre : c'est monstrueux !



© Alexandros Michailidis/SOOC/AFP

Oui, et alors ? N'a-t-on pas le devoir de combattre des lois imbéciles, des prises de décision politiques méchantes ?

Avec Philippe Sireuil, directeur artistique du Théâtre des Martyrs dont vous êtes président du CA, vous voulez mener des actions...

Nous soutenons la plate-forme 2euros-cinquante qui coordonne l'aide aux réfugiés. Mais si cette aide venait à foirer, le théâtre agira.

Autre sujet important : vous dites souvent que la fraude fiscale mine la démocratie, que voulez-vous dire ?

Avant toute chose, soyons clairs : fraude fiscale ou terrorisme, ce sont les atomes ; criminalité financière, c'est la molécule. Pour répondre à votre question : ce qui mine la démocratie, c'est de ne pas entendre le citoyen. Il vote, et puis place aux aménagements politiques. Pour l'instant, on a un gouver-

nement qui roule à droite. Avec son dangereux ministre de l'Intérieur, il mène des chantiers épouvantables sur le plan de la destruction du tissu démocratique qui constitue l'équilibre des pouvoirs. La Constitution dit que le magistrat reste indépendant ? L'exécutif l'assèche financièrement et met à mal le législatif au passage. Quels sont les grands travaux menés au Parlement ? Quelles sont les conclusions des commissions parlementaires, notamment celle sur les Panama Papers ? Lisez-les, c'est une honte !

Cette situation n'arrange-t-elle pas aussi nombre d'électeurs, sans vouloir tomber dans le « tous fraudeurs » ?

Sont-ils si nombreux, les fraudeurs ? Les montants, en tout cas, sont énormes. Mais au fond, oui, ils sont nombreux. Le plombier qui travaille au noir, oui, c'est un fraudeur, et cela relève même du pénal. Et tout le monde le fait ou l'accepte, en se disant : « C'est pas grave ! »

C'est un sport national !

Oui, une légitime défense par rapport à l'État. La classe moyenne fraude tandis que les grosses fortunes bénéficient de moyens légaux pour esquiver l'impôt. C'est l'absurdité du système. Une PME passe en moyenne cinq mois par an à gérer ses problèmes administratifs, environnementaux, sociaux et fiscaux... Je suis pour une solide baisse de l'impôt, à condition de redresser l'impôt – en resserrant les mailles du filet – des grandes sociétés et des multinationales. Le travail doit être mieux considéré et la fortune acquise, plus taxée. Mais seul un combat européen est envisageable.

Quand on voit le texte sur les paradis fiscaux pondus par l'Europe...

C'est cocasse.

Certains pays osent râler de se retrouver dans l'une des listes, comme la Suisse...

Je trouve ça assez fendant dans son cas !

Au-delà du bon mot, on se dit que l'Europe est bien impuissante...

Elle n'a pas voulu se donner les moyens d'être puissante, en s'obligeant à parler d'une seule voix. J'ai été entendu comme expert à la commission d'enquête des Panama Papers devant le Parlement européen. Si pour un problème aussi simple que la lutte contre les facilitateurs dans le cadre du blanchiment d'argent, il est difficile de s'entendre, qu'est-ce que cela doit être de réglementer le devoir de transparence des multinationales !

Ne vous sentez-vous pas bien las ?

Mais les juges d'instruction obtiennent des résultats. On en voudrait plus, certes. Un proverbe africain dit que le voleur, c'est celui qui est pris. Dix voitures roulent à 120 km/h dans les tunnels, et un automobiliste se fait prendre, disant « c'est injuste » ; les neuf autres diront « ah tant mieux ! ». Et j'insiste : les lois sont excellentes, aucune ne m'empêche de travailler. Un exemple : au bout d'une enquête de deux semaines, la personne que nous visons se rend compte des soucis et verse spontanément 822 000 euros en règlement fiscal. Ça vaut la peine, non ?

Et ce système de transaction pénale dont on a beaucoup parlé dans l'affaire Chodiev ?

Ce qui a été critiqué, c'est sa mise en place pour permettre à quelqu'un de se refaire une virginité judiciaire. Mais par ailleurs, je reconnais ce système comme efficace quand sur des dossiers délicats, des personnes décident de mettre fin à un suivi judiciaire. Il faut alors que le montant payé à l'État soit le produit des infractions et des amendes, mais aussi qu'il reste un casier judiciaire. Une transaction pénale, c'est beaucoup d'argent récupéré par rapport à énormément d'argent perdu : c'est déjà ça.

Quels sont les plaisirs du métier ?

Les gens que je rencontre : les policiers, les magistrats du parquet... Ce que j'aime, c'est la stratégie du jeu d'échecs avec cette infinité de combinaisons. Ça, c'est vraiment « la godasse » ! (rire) 

Europe noire : (encore) déconstruire le colonial

Spécialiste de la diaspora africaine, le sociologue et économiste américain Stephen Small insiste sur l'urgence de « décoloniser les esprits ». Son point de vue anglo-saxon sur la place des communautés noires d'Europe bouscule certains préjugés historiques.

Par Sabine Schrader
Journaliste

Si la visibilité de certains artistes ou sportifs issus de la communauté noire, l'adoption de textes législatifs contre le racisme ou les efforts de certaines entreprises en matière de diversité témoignent d'une évolution des mentalités, celle-ci reste marginale par rapport aux inégalités dont elle est toujours victime. En une petite phrase, Stephen Small, professeur d'études africaines et américaines à l'Université de Berkeley, résume tout son dernier livre¹ : *Les lois antiracistes en Europe sont fortes sur le papier. Mais faibles sur le terrain.* Il est vrai que l'arsenal législatif n'autorise plus de dérives racistes, comme on a pu en connaître au temps (pas si lointain) des colonies. Mais ce racisme visible a cédé la place à des discours plus pernicieux, qui revêtent la forme de propos identificatoires, nationalistes ou qui mettent en exergue des problèmes de comportements ou de culture liés aux populations noires. Les stigmatisations ont la vie dure. Un exemple parmi d'autres : la danse, la

musique ou le sport ne comptent plus leurs stars, mais où sont les professeurs d'université noirs ? les hommes politiques ? les directeurs d'entreprises ? C'est de ce constat qu'est parti Stephen Small : *Je ne pense pas que les conditions de la communauté noire en Europe se soient vraiment améliorées : cette communauté est plus nombreuse qu'avant, et dans le même temps, il y a de plus en plus de pauvreté, de chômage, de discrimination, de violence à son égard.* Et, alors que les Noirs sont pour la plupart des citoyens nés ici, ils continuent à être traités comme s'ils étaient des immigrants. On continue à nous dire que nous sommes redéposables à l'Europe et ce n'est pas vrai : l'Afrique et sa communauté ont permis à l'Europe d'être ce qu'elle est.

Exiger un débat sincère sur le colonialisme

Dans son chapitre consacré à l'histoire de l'Europe noire, l'auteur revient sur le passé colonial de notre

¹ Stephen Small, *20 Questions and answers on black Europe*, coll. « Decolonizing the mind », Amrit Publishers, 2017, 240 pages.

© Schroeder Alain/Hermis.fr/AFP



Les « Black studies » : un zoom sur la place des communautés noires en Europe.

continent. En rappelant que l'Europe a bâti avec l'Afrique des relations basées sur l'invasion et la conquête, dès l'Antiquité, avec pour paroxysme les Découvertes du XV^e siècle, jusqu'à l'établissement des comptoirs commerciaux et ensuite des colonies. Si dès le XVIII^e et le XIX^e siècle, certains Noirs qui parviennent à s'affranchir de l'esclavagisme viennent en Europe, de façon générale, leur nombre reste peu élevé jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. Alors que des millions d'Européens se sont toujours installés sur les continents africain et américain. Stephen Small démontre comment la perception européenne de la communauté noire reste influencée par ce passé. *Ce que l'on enseigne dans les écoles en Angleterre me met en colère. Parler des bienfaits du colonialisme, c'est un discours que je refuse, car le colonialisme c'est de la brutalité, de la violence, des viols.*

Or, les professeurs nient cela. Je ne peux que rappeler que l'histoire a pour mission de raconter les faits dans leur totalité. Je pense donc que c'est très important d'avoir une vraie conversation avec les académiciens et d'exiger un débat plus sincère au sujet de la colonisation. Avec, à terme, la possibilité d'envisager la question des réparations. Mais l'Europe est toujours dans le tabou par rapport à son passé, et à travers les monuments, les musées et même les noms de rue, elle continue à rendre hommage à ceux qui ont largement contribué à justifier le colonialisme par des discours basés sur l'inégalité entre les peuples.

Parcours différents, mêmes problématiques

Stephen Small rappelle que la communauté noire est implantée depuis des siècles aux États-Unis, ce qui

n'est pas le cas en Europe. On se souvient notamment du vote de la loi pour l'abolition de l'esclavagisme aux États-Unis, alors que les Européens occupaient toujours de vastes territoires colonisés...

Mais les problématiques rencontrées sont identiques sur les deux continents : ségrégation outre-Atlantique, exclusion en Europe. Sans oublier que le passé colonial n'est jamais loin... Et puis, bien sûr, la diversité est très importante au sein de la communauté noire européenne : « Une diversité de cultures, d'ethnies, de religions, de nationalités... qui fait que nous n'avons pas tous les mêmes attentes, résume Stephen Small. Mais pour moi, la raison principale du manque

Où sont les professeurs d'université noirs ? les hommes politiques ? les directeurs d'entreprises ?

de représentativité de la communauté noire s'explique par l'existence d'un racisme, qui est aussi souvent nié par les autorités académiques ou le monde politique, qui prétendent qu'il n'est qu'isolé. Mais à travers cette étude, je prouve que le racisme est toujours étendu et qu'il continue à y avoir une réticence à voir des personnes noires devenir leaders et représenter des non-Noirs... » 

Focus sur les « Black studies »

Cette discipline académique aux accents très anglo-saxons est dévouée à l'étude de l'histoire, la culture et les questions socio-politiques, qui touchent les descendants de la diaspora africaine. Ce type de programme a émergé dans la sphère universitaire courant des années 60, suite à des étudiants activistes américains estimant que leur culture était sous-représentée au sein des structures académiques traditionnelles. Aujourd'hui, reste à vulgariser le fruit de ces recherches.

En articulant son étude autour de vingt questions-clés, Stephen Small rend son ouvrage facile à lire, tout en abordant des sujets graves. On y apprend quelle est la composition de l'Europe noire, son histoire, sa démographie, sa situation économique,

mais aussi psychologique. Sans oublier les politiques mises en place en Europe contre le racisme, les communautés de croyances, le rôle des organisations noires, les relations entre les communautés noires et les autres non européennes, et ainsi de suite. L'intérêt du livre tient aussi dans le fait que l'auteur, professeur à l'Université de Berkeley et originaire de Jamaïque, aborde ces différentes thématiques avec bienveillance face à une communauté qu'il connaît bien, mais surtout sans eurocentrisme. Il est seulement dommage qu'il n'évoque pas les formes modernes du colonialisme qui continuent à piller l'Afrique aujourd'hui par le biais des géants de l'industrie et de l'agriculture. L'objet d'un prochain livre ?

Des fleurs pour TINA

Dans « Printemps précaires des peuples », Maria Kakogianni s'interroge sur les soulèvements et protestations d'ampleur qui ont secoué le monde. Cette philosophe, avide de « rapsodies politiques contemporaines » souligne aussi leur fragilité et la crainte d'une panne d'avenir. Sa suggestion : « queeriser » la lutte des classes !

Propos recueillis par Véronique Bergen
Philosophe et écrivaine

Vous évoquez une panne d'avenir, le sentiment de vivre dans une « histoire froide » où il est plus facile d'imaginer la fin du monde que la fin du capitalisme. Dans quels termes saisissez-vous l'éclosion des printemps précaires (printemps arabes, Occupy, mouvement des Indignés en Espagne, printemps d'Athènes, long mars français 2016...) qui secouent le règne du TINA (There is no alternative) soutenu par le néolibéralisme ?

Maria Kakogianni : Plus qu'une « fin de l'histoire » comme ce qui était annoncé, l'idée était de jouer un petit peu avec la sensation d'une « histoire froide » qui renvoie à une glaciation des possibles, ces interminables années d'hiver dans lesquelles nous sommes plongés depuis... on va dire la chute du bloc communiste et le tournant néolibéral, dans les années 1980. C'est au sein de cet hiver que les « nouveaux printemps » des peuples peuvent être interrogés. Le qualificatif « précaire » est un signe d'enquête et d'inquiétude. Rien ne permet pour l'instant de dire que nous sommes sortis de l'hiver. Le livre ne donne pas un bilan enthousiaste dans lequel le ciel annoncerait une nouvelle ère. Mais ce n'est pas non plus un bilan mélancolique qui sous-tendrait que rien ne s'est passé ou que le tournant a été raté. L'utilisation de « Précaires » marque la difficulté des durées. Avec une interrogation : comment prendre en charge ce qui est arrivé ? Comment mener une lutte pour la perception de ce qui fait « trace » ? Plus qu'une interrogation sur un nouveau départ, il me semble que le problème radical aujourd'hui, et peut-être la (imp-) possibilité d'un nouvel espoir, c'est : « comment continuer ? ». C'est-à-dire qu'il s'agit moins d'un problème de nouveauté que de la création d'un espace de protection pour cette nouveauté. Moins d'une éclosion des possibles que de son inscription dans les corps et les langages.

Puisque les fleurs sont là, autant essayer d'en prendre soin.

siaste dans lequel le ciel annoncerait une nouvelle ère. Mais ce n'est pas non plus un bilan mélancolique qui sous-tendrait que rien ne s'est passé ou que le tournant a été raté. L'utilisation de « Précaires » marque la difficulté des durées. Avec une interrogation : comment prendre en charge ce qui est arrivé ? Comment mener une lutte pour la perception de ce qui fait « trace » ? Plus qu'une interrogation sur un nouveau départ, il me semble que le problème radical aujourd'hui, et peut-être la (imp-) possibilité d'un nouvel espoir, c'est : « comment continuer ? ». C'est-à-dire qu'il s'agit moins d'un problème de nouveauté que de la création d'un espace de protection pour cette nouveauté. Moins d'une éclosion des possibles que de son inscription dans les corps et les langages.

Parfois, un changement de luminosité fait croire à un arbre que le printemps est arrivé. Du coup, il se



Maria Kakogianni et Satya Chatillon, « Printemps précaires des peuples. Collectif Phictions », Paris, Divergences, coll. « Imaginaires subversifs », 169 pages. Prix : 12 euros.

précipite et ses fleurs éclosent, alors que c'est juste une histoire d'éclairage public sur une route citadine. Les services de la mairie ont changé l'ampoule, mais en fait c'est toujours l'hiver, et l'arbre se plante. Quelque part, la « théorie critique » a souvent voulu jouer le rôle d'éclairer des consciences. Lorsqu'un événement politique arrive, elle vient nous expliquer pourquoi cela

n'a pas marché, ce qu'il faudrait faire la prochaine fois, etc. L'impulsion première dans ce livre, c'était de construire une solidarité avec ces fleurs, ces « traces » de printemps. Peu importe si l'arbre se plante ou pas, si le printemps arrive vraiment ou non. On ne peut pas savoir. Puisque les fleurs sont là, autant essayer d'en prendre soin. Essayer de construire quelque chose.

À l'ancien sujet des luttes, le prolétariat vu comme agent historique, a succédé un sujet flottant que vous nommez le précariat. Comment le corréléz-vous au désir d'un au-delà du travail ?

Quelque part, c'est la notion même d'agent historique qui est remise en cause. Le vieux débat se jouait dans la différence entre la « classe ouvrière » comme catégorie sociale et le « prolétariat » comme sujet politique qui devrait s'organiser (autour d'un parti notamment), afin de bien jouer son rôle prévu dans le scénario. C'est dans ce sens que la « science révolutionnaire » avait besoin de son théâtre : la pièce semblait écrite, il fallait juste que les acteurs jouent bien leur rôle pour que la tragédie ne se répète pas en farce. Or, la classe ouvrière comme le prolétariat étaient tous les deux adossés au « monde du travail » ou à la capacité du travail à faire monde. C'était fondamentalement une conception du sujet politique en tant que sujet de production. Il me semble qu'aujourd'hui nous n'avons ni scénario, ni distribution des rôles, le metteur en scène est au chômage, et le travail semble de moins en moins doté d'une capacité à faire monde. Ce que j'ai essayé de suggérer



Docteure en philosophie de l'Université Paris 8, Maria Kakogianni est aussi membre du Centre de recherche sur l'utopie.

avec l'hypothèse du « précaritat », c'est la possibilité de penser le sujet politique dans la jonction entre producteurs, utilisateurs, et consommateurs. Comment, par exemple, des grèves de production peuvent-elles se joindre à des luttes de circulation ou à des luttes qui tentent d'éliminer les grossistes et les intermédiaires ? Comment les luttes du salariat peuvent-elles se brancher sur des luttes des usagers qui font du « pouvoir d'achat » un véritable moyen de pression sur le capital ? Le précaritat ne concerne donc pas seulement les travailleurs précaires. Après la nomination de Trump et son décret anti-immigration, la grève des taxis (une grève des travailleurs lancée par un syndicat) s'est par exemple accompagnée d'une lutte des utilisateurs, avec le hashtag #DeleteUber. C'est ce type d'hybridation et de tissage qui m'intéresse. Beaucoup plus qu'une énième analyse sur le rôle des syndicats (gauche classique déprimée) ou sur l'émergence du travail immatériel fixant des nouvelles conditions objectives (gauche postmoderne fatiguée). Quelque part, le précaritat n'est pas une réponse, c'est le nom d'un problème. Comment chercher des traces des subjectivations politiques qui se tissent « entre » ?

Au terme de la séquence insurrectionnelle, la bancocratie n'a cessé de se renforcer. À vouloir fétichiser le mouvement sans l'inscrire dans la durée, ne court-on pas le risque d'une impuissance qui laisse les couées franches au capitalisme ?

La question me semble être : comment éléver l'impuissance à l'impos-

Le précaritat ne concerne donc pas seulement les travailleurs précaires.

sible ? Le risque me semble donc plutôt du côté de l'impossible. Qui dit risque, dit pari. Comment, par quel type d'agencements, prendre le risque de l'impossible ? *There is no alternative*, cela veut dire que les alternatives sont impossibles. Va-t-on continuer à gratter les plaies de notre impuissance ? Dans l'amour, comme dans la politique, parfois un impossible prend corps.

Pour sortir de la double impasse des luttes actuelles adeptes de l'horizontalisme sans leader et du schéma marxiste d'un verticalisme, vous avancez l'idée d'une diagonale. Quelle serait sa forme, son opérativité ?

Deleuze disait qu'il y a toujours la violence d'un signe qui nous force à penser, qui nous ôte la paix. Je pourrais peut-être rajouter que cette violence, c'est celle d'une double impasse. Lorsqu'on est devant une impasse et qu'il y a un autre chemin à prendre, eh bien, il n'y a pas à réfléchir... En revanche, lorsqu'on se trouve devant deux possibilités dont aucune ne semble praticable, c'est très embêtant. Aujourd'hui, la « lutte des classes » est un signe qui m'ôte la paix. Je ne peux pas rêver d'une restauration des vieux schémas hiérarchisants, d'une organisation verticale. Mais en même temps



© Joël Saget/AFP

La lutte des classes est toujours là, même si son positionnement évolue.

l'horizontalisme absolu sans queue ni tête, où l'on tourne en rond dans une assemblée sans décider de rien, en amoureux de nous-mêmes et de notre « horizontalité », où la haine de la représentation devient un refus de toute inscription symbolique... eh bien ça ne me fait pas rêver non plus. J'ai utilisé l'expression « *queeriser* la lutte des classes » (du mot *queer* désignant ce qui est « oblique, tordu, incliné »). Pourquoi le choix d'un verbe plutôt qu'une autre classe de mots ? En tout cas, ce n'était pas juste un nouveau mot pour faire joli. C'était plutôt pour marquer un écart entre des articulations globales et réconfortantes et cette enquête

et inquiétude dont je parlais tout à l'heure. En écrivant ce livre, je ne voulais surtout pas produire une théorisation sur « le » diagonal, il s'agissait seulement de chercher des traces effectives et matérielles où des émergences collectives refusaient le choix forcé. En localisant là une torsion effective des possibles. C'étaient les fleurs que j'ai cru voir au sein de ces nouveaux printemps précaires. Je ne pourrais pas donner la règle, seulement des exemples. Comme ce graffiti sur un mur : « Le monde change de peau. »

Pour une fumette légale et encadrée

Après Écolo en mars dernier, c'est au PS de déposer une proposition de loi-cadre visant un modèle belge de réglementation du cannabis. Pourtant, au niveau décisionnel, tout indique un retour en arrière, vers la fameuse « tolérance zéro ». Une nouvelle occasion pour rappeler que le CAL a lui aussi, depuis longtemps, sa petite idée sur la question...

Par Anne Cugnon

Membre du groupe de travail « drogues » - CAL/COM

Depuis 2002, la position du Centre d'Action Laïque est très claire, l'État doit organiser, à travers un cadre légal strict, l'ensemble de la filière de production des substances psychotropes : culture, fabrication, transformation, vente, distribution et modalités de consommation. Sa proposition de loi, récemment publiée¹, détaille les différentes dispositions prévues en fonction des types de produits répartis en trois groupes (cannabis/substances stimulantes et hallucinogènes/opiacés et cocaïne). En ce qui concerne le cannabis, cette position rejoint celle de nombreux experts, professionnels de la santé, sociologues, juristes, avocats, travailleurs du secteur associatif... de par le monde.

Des valeurs sous-jacentes

De tout temps, l'homme a recherché le plaisir via l'expérimentation de sensations inédites. Dès lors, la possibilité d'une éradication totale

des substances psychotropes s'apparente à un leurre. On ne peut que constater que la prohibition en vigueur depuis de nombreuses années a davantage aggravé les problèmes sociaux, sanitaires et sécuritaires qu'elle ne les a réglés. Proposer une politique responsable et humaniste de prise en charge en cette matière devient alors une évidence.

La proposition de loi du CAL découle d'une vaste réflexion initiée sur base des valeurs laïques essentielles que sont la responsabilité, l'autonomie et la liberté de choix, s'émancipant ainsi d'un paradigme qui tend à infantiliser les individus et à diaboliser leurs comportements. Une politique de réglementation, d'encadrement légal, n'induit en rien la promotion de l'usage mais amène une meilleure protection des consommateurs, leur garantissant des produits contrôlés et leur offrant un accès aisément accessible aux conseils de

En savoir plus sur les modèles de réglementation du cannabis en cours

Observatoire français des drogues et des toxicomanies, « Cannalex. Une analyse comparée des expériences de régulation du cannabis (Colorado, État de Washington, Uruguay) », rapport final synthétique, octobre 2017, mis en ligne sur www.ofdt.fr.

réduction des risques. Elle permet également une approche préventive envers les plus jeunes, sans tabou, via un dialogue libéré de l'interdit. Elle vise en outre à briser le marché noir et le monopole mafieux des trafiquants.

Les dispositions de la proposition du CAL relatives au cannabis entendent faire évoluer les législations tabac et alcool existantes vers un renforcement de la prévention. En effet, la vente de ces produits est libre mais en comptoir spécifique ou commerce spécialisé et toute publicité est interdite. Le texte détaille en outre de manière très rigoureuse les conditions de production, de transformation et de mise en vente du cannabis et de ses dérivés. Un article dépénalise la détention pour un usage personnel à partir de 16 ans. Ce qui correspond à une réalité sociologique de consommation.

Avec ou sans « cannabis social club »

La proposition du CAL prévoit notamment la possibilité d'une autoproduction pour des particuliers. Néanmoins, elle ne préconise, ni n'interdit, le recours aux *cannabis social clubs*² alors que la proposition cadre du PS organise son modèle de régulation quasi exclusivement par leur intermédiaire.

Selon l'expertise du CAL, les *cannabis social clubs* ne constituent pas la solution la plus efficace pour rencontrer les attentes du plus grand nombre de consommateurs.

La proposition de loi du CAL permet une approche préventive envers les plus jeunes, sans tabou, via un dialogue libéré de l'interdit.

Une partie non négligeable de ceux-ci risque en effet de ne pas y avoir accès, que ce soit par défaut d'habitude associative ou bien par manque d'accessibilité. Il semble en effet peu envisageable qu'il puisse y avoir un *cannabis social club* dans chaque village. Les consommateurs moins mobiles ou plus précarisés pourraient donc se retrouver exclus de ce type de réseau de distribution. À ce problème d'accessibilité, la proposition de loi d'Écolo n'offre pas une réponse plus appropriée puisqu'elle organise seulement dix officines de vente agréées réparties dans toute la Belgique. Or la réalité de la consommation est bien plus diffuse sur l'ensemble du territoire. Un problème en matière de respect de la vie privée se pose en outre, car pour être membre d'un *cannabis social club*, il faut se déclarer comme consommateur, ce qui implique *de facto* une forme de fichage.

Ce que nous révèlent les sondages

Un des arguments privilégiés des opposants à toute réglementation tient en ce que la population ne serait pas prête à un tel changement de politique. Or, rien ne semble plus

1 Drogues : pour une stratégie vraiment efficace.

Les propositions du CAL, Centre d'Action Laïque, 2017. Une

proposition de loi (forcément pas déposée) clé-sur-porte rédigée sous cette forme spécifique pour interpeller les politiques.

2 Groupes de partage organisés sous forme d'ASBL qui gèrent la production et la distribution de cannabis en cercle fermé pour les besoins personnels de leurs membres.

erroné ! L'expérience démontre que si un effort pédagogique auprès du public est réalisé, le projet est bien compris. Les gens adhèrent en grande majorité aux avantages en matière de santé publique et de lutte contre les réseaux mafieux qu'un tel projet de modification législative induit.

Les résultats des sondages menés depuis février dernier par le CAL/COM, le CAL/Luxembourg et son service Drugs'care lors de différents stands d'informations se révèlent très instructifs à cet égard. Par exemple, au cours du festival Les Solidarités à Namur qui rassemble un public familial, pas moins de 262 personnes se sont exprimées à ce sujet à l'aide d'un questionnaire. Et les réponses sont sans équivoque. À la question « Avez-vous déjà consommé du cannabis ? », une personne sondée sur deux déclare avoir consommé du cannabis au moins une fois dans sa vie. À la question « Le fait que la justice sanctionne les détenteurs de cannabis pour consommation personnelle est-elle une bonne chose ? », sept personnes sur dix se disent opposées à la législation répressive actuelle. À la dernière question relative à la réglementation de la production, de la vente et de la consommation du cannabis, huit personnes sur dix se déclarent en faveur d'une légalisation de ce produit en Belgique.

Finalement, le bilan de ces multiples interpellations depuis février sur la question de la réglementation du cannabis établit que les résul-



© Citizenside/Terry Scott/AFP

Quelle politique pour les drogues douces ? L'approche sanitaire et préventive, plus efficace que la répressive.

tats sont chaque fois similaires avec 80 % de personnes favorables à une autre politique en matière de cannabis ! Des résultats qui démontrent qu'une loi privilégiant une approche sanitaire et préventive à l'approche judiciaire et répressive actuelle doit être soumise une bonne fois pour toutes aux votes de nos élus !



OPENING SOON

International

International



getiboy54

www.jst.org/jspub.htm



/RotiboySA

Wetenschappelijke naam: *Thlaspium* = *Thlaspi* + *aceum* = kleine koolblad



Un prince en quête de pouvoir

L'Arabie saoudite est-elle en train de se transformer et de sortir de sa torpeur conservatrice pour enfin embrasser la voie de la modernité ? Certains éléments le laissent en effet penser et beaucoup aimeraient y croire. Mais entre réformes et purges, les apparences peuvent être trompeuses.

Par Vincent Eiffling

Chercheur associé au CECRI¹ - UCL et au CREC² - Saint-Cyr Coëtquidan

Qui se trouve à l'origine des apprêts changements qui semblent toucher le royaume saoudien ? Le roi Salman âgé de 82 ans ? Pas vraiment. La réponse est à aller chercher du côté de son fils Mohammed ben Salman – dit MBS – le jeune prince officiellement désigné héritier du royaume le 21 juin 2017. Âgé de seulement 32 ans et totalement inconnu des Saoudiens et de la scène internationale il y a encore quelques années, son ascension fulgurante démarre avec l'accès au trône de son père, en janvier 2015. Le jeune prince est alors nommé à la tête du très puissant ministère de la Défense, un organe important du pouvoir autoritaire de la dynastie Al Saoud dans un Moyen-Orient au climat particulièrement tendu et crisogène. Quelques mois plus tard, en avril 2015, il est désigné second vice-premier ministre. Depuis lors, son pouvoir et son emprise sur les affaires de l'État n'ont cessé de croître, à tel point que pour beaucoup d'observateurs, c'est aujourd'hui lui qui tient

de facto les rênes du royaume et non plus son père, dont la santé fragile et vacillante le cantonnerait essentiellement à un rôle de représentation.

Petits pas pour les femmes

Sur le plan de la politique intérieure, MBS semble vouloir octroyer davantage de libertés individuelles à sa population – et notamment aux femmes – tout en cherchant à serrer la bride au pouvoir religieux – l'un des plus conservateurs du monde musulman – dans un pays qui est tout de même le gardien des deux principaux lieux saints de l'islam et où le poids de l'orthodoxie pèse depuis de nombreuses années, tant sur le pouvoir que sur la société. À l'égard des femmes, il souhaite accélérer la dynamique initiée par le précédent souverain, le roi Abdallah, qui avait annoncé en septembre 2011 l'octroi aux Saoudiennes du droit de vote, lors des élections municipales à partir de l'année 2015.

1 Centre d'étude des crises et des conflits internationaux.

2 Centre de recherche des écoles.

Grands pas pour la diplomatie internationale

Cette question des droits de la femme – et plus largement des droits de l'homme dans leur ensemble – entache considérablement l'image de Riyad à l'étranger, et ce, particulièrement au sein du monde occidental. C'est là un motif de grief redondant qui se retrouve régulièrement mis en avant par les acteurs, tant politiques qu'issus de la société civile, soucieux de dénoncer les partenariats privilégiés et les relations parfois ambiguës qu'entretiennent certains gouvernements occidentaux avec le royaume saoudien. Le cas de Washington en constitue la plus belle illustration comme en témoigne le contrat record conclu en mai 2017 par l'administration Trump avec Riyad et portant sur un montant de 10 milliards de dollars dans le domaine de l'armement. Plus près de chez nous, les ventes d'armes de la FN Herstal à Riyad font régulièrement couler beaucoup d'encre et ne manquent pas d'animer le débat politique. Conscient de ce problème et soucieux de défendre son image, le royaume saoudien cherche à s'ingérer dans la gestion de ces questions au niveau international. C'est ainsi qu'en avril 2017, suite à d'importantes tractations diplomatiques rudement menées, il parvient à se faire élire au sein de la Commission des droits de la femme de l'ONU pour la période allant de 2018 à 2022. Par ailleurs, Riyad siège déjà au sein de la Commission des droits de l'homme de l'ONU depuis 2006, son mandat actuel se terminant en 2019.

Mais outre le droit de vote aux élections municipales, quelles ont été

Cette question des droits de la femme entache considérablement l'image de Riyad à l'étranger.

les réelles avancées récentes dans le domaine des droits de la femme au sein du royaume saoudien ? Souvent dénoncée, l'interdiction faite aux femmes de conduire un véhicule automobile sera abrogée en juin de cette année. Annonce en a été faite en septembre dernier. Un mois plus tard, fin octobre 2017, Riyad annonçait que les trois plus importants stades du pays seraient bientôt aménagés afin de pouvoir accueillir des femmes dans leurs tribunes lors d'évènements sportifs. Une première dans le royaume.

Des mesures symboliques

Si ces deux réformes sont à mettre au crédit de MBS et se doivent d'être saluées, il faut tout de même garder à l'esprit qu'il s'agit avant tout de mesures symboliques qui ne changent *in fine* rien au fond du problème des droits de la femme en Arabie saoudite. Les plus optimistes peuvent y voir un pas dans la bonne direction mais cela ne doit pas occulter le fait que la femme saoudienne demeure soumise à l'autorité d'un tuteur masculin ayant le pouvoir de réguler tous les aspects de sa vie. Pas d'étude, et encore moins de voyage à l'étranger, sans l'accord de son tuteur. L'infériorité juridique de la femme par rapport à l'homme demeure également inscrite dans la loi

saoudienne. Il y a donc peut-être une légère évolution positive mais il ne s'agit en aucun cas d'une révolution. Qui plus est, l'agenda de l'annonce de ces réformes ne semble pas fortuit et tend à illustrer le fait que MBS agit davantage en stratège politique soucieux de consolider son pouvoir qu'en véritable homme de principe.

Adversaires politiques au tapis

Ces réformes, populaires auprès d'une tranche importante de la jeunesse saoudienne, sont en effet annoncées alors que le jeune prince se lance parallèlement dans une purge sans précédent dans l'histoire du royaume. Un peu comme s'il cherchait à se

doter d'un soutien populaire au moment d'attaquer ses rivaux politiques au grand jour. Cette purge conduit ainsi à l'arrestation de plusieurs princes et anciens ministres, officiellement accusés de corruption. Cette accusation a de quoi surprendre au sein d'un État quasi mafieux où la limite entre deniers privés et publics est quasi inexiste pour les membres de la famille royale. En réalité, il y aurait de quoi monter des accusations de corruption contre pratiquement tous les membres du sérial du pouvoir saoudien. La manœuvre de MBS vise en fait à mettre sur la touche les poids lourds de la politique saoudienne restés fidèles au lignage de feu le roi Abdallah, et qui pourraient



© Amer Hilabi/AFP

Regarder ou porter : deux poids deux mesures pour ces femmes saoudiennes dans un centre commercial de Jeddah.

dès lors constituer un obstacle dans sa marche vers le pouvoir. Au travers de cette purge et de ces réformes, le jeune prince se construit donc une image d'homme moderne en phase avec les aspirations de la jeunesse saoudienne autant qu'il agit en fin calculateur soucieux de mettre au ban la vieille garde de la famille royale ainsi que l'influent pouvoir religieux. MBS apparaît dès lors plus comme un homme de pouvoir pragmatique que comme un véritable idéaliste.

L'Iran pour ennemi juré

Il en va de même pour sa politique internationale particulièrement agressive et dirigée contre Téhéran. Dans ce domaine cependant, le prince héritier n'est pas parvenu à engendrer les mêmes succès que sur la scène politique intérieure, bien au contraire. Il est à l'origine de l'intensification du conflit au Yémen où, de son côté, Téhéran soutient militairement et financièrement les rebelles houthis. Aujourd'hui, le pays est totalement ravagé et le blocus que lui impose Riyad a déjà contribué à déclencher une épidémie de choléra ainsi qu'une flambée de cas de diptéries. MBS dénonce aussi régulièrement l'accord portant sur le programme nucléaire iranien. Lorsque Donald Trump a décidé de ne pas certifier cet accord, en octobre 2017, de nombreuses voix se sont élevées pour dénoncer cette position, notamment dans les chancelleries européennes. Seuls deux États ont chaudement félicité le turbulent locataire de la Maison-Blanche : Israël et l'Arabie saoudite. Or ces deux ennemis d'hier sont aujourd'hui en phase

Le jeune prince se construit une image d'homme moderne autant qu'il agit en fin calculateur.

de rapprochement, sous l'impulsion du pragmatique MBS justement. Les impératifs de la Realpolitik, face aux ambitions iraniennes, semblent désormais prendre l'ascendant sur l'idéalisme de la solidarité arabo-musulmane à l'égard de la cause palestinienne. Dernier coup en date de MBS dirigé contre Téhéran : la démission « volontaire » depuis Riyad du Premier ministre libanais Saad Hariri. Si l'objectif de la manœuvre consistait à déstabiliser le Liban et par extension à affaiblir le Hezbollah, fidèle allié de Téhéran au pays du cèdre, force est de constater qu'aujourd'hui le dénouement de la crise s'apparente plus à une humiliation pour Riyad.

Sur le plan international, MBS apparaît donc en homme de pouvoir ambitieux et désireux de faire de son pays la principale puissance du Moyen-Orient, et ce, au détriment de l'Iran dont il a comparé le Guide suprême, Ali Khamenei, à Hitler au mois de novembre dernier. Sa rhétorique et ses actions ne laissent pas entrevoir un homme de paix mais, bien au contraire, un facteur déstabilisateur supplémentaire au sein du Moyen-Orient. Une région du monde qui aurait pourtant bien besoin de plus d'hommes d'État tournés vers le dialogue et la diplomatie plutôt que vers l'épreuve de force. 

Mexique : le pari de Marichuy

À Mexico, l'incrédulité prévaut : l'indigène nahua María de Jesús Patricio Martínez, désignée porte-parole du mouvement indien mexicain en mai 2017, est candidate à la présidence de la République. Si la candidature de « Marichuy » est à la fois historique, symbolique et politique, les obstacles à franchir le sont aussi.

Par Bernard Duterme
Directeur du CETRI - Centre intercontinental

Présons-le d'emblée : pour que Marichuy – comme on la surnomme au Mexique – puisse effectivement figurer sur les bulletins de vote lors du scrutin présidentiel de juillet prochain, quelque 870 000 signatures (1% du registre électoral) de soutien de citoyens résidant dans au moins 17 des 32 États que compte le pays devront être transmises à l'Institut national électoral (INE) pour le 19 février au plus tard. À ce stade, seul l'enregistrement de sa précandidature a été obtenu. Celle-ci n'en reste pas moins historique car totalement inédite, mais aussi parce qu'elle plonge ses racines dans l'histoire du pays. Une histoire de discrimination, d'exploitation et de marginalisation de ses premiers habitants, les peuples amérindiens.



Du même auteur

Bernard Duterme,
« Zapatisme : la rébellion qui dure »,
Bruxelles/Paris,
CETRI/Sylepse,
2014, 216 pages.

Célébrées dans les musées anthropologiques ou par l'industrie touristique, les cultures indigènes mexicaines contemporaines sont ignorées dans la réalité de la vie quotidienne, voire reléguées ou étouffées. Une soixantaine d'éth-

nies différentes compose pourtant toujours la société : 15 millions de Mayas, d'Otomis, de Zapotèques, de Totonaques, de Huastèques, de Mazatèques, de Nahuas, de Mixtèques... qui font du Mexique, en termes absolus, le pays le plus indigène du continent. Mais force est de reconnaître que ces peuples demeurent les plus mal lotis sur la plupart des indicateurs sociaux, éducatifs et sanitaires.

Un vrai coup d'éclat

Symbolique, la candidature de Marichuy l'est aussi parce qu'au pays du machisme et du racisme, présenter une femme indienne à la magistrature suprême, c'est d'abord un geste fort. Un coup d'éclat, mêlant audace et opiniâtreté. Et c'est aussi, pour la rébellion zapatiste du Chiapas qui a lancé l'idée, et pour le Congrès national indigène (CNI) qui l'a portée, non pas l'expression d'une volonté de s'inscrire dans la lutte classique pour le pouvoir, mais avant tout la manifesta-



© Pedro Pardo/AFP

Portée par le mouvement zapatiste, la candidate originaire de la communauté indienne nahua défie le paysage politique traditionnel.

tion d'une quête de visibilité pour la cause du « Mexique d'en bas », des oubliés du grand marché nord-américain, de la première puissance commerciale d'Amérique latine, du « Mexique d'en haut »¹.

Mais la démarche du CNI est aussi politique, résolument « anti-capitaliste », en lutte contre les « mégaprojets de développement » – miniers, pétroliers, gaziers, touristiques, aéroportuaires... – qui déchirent les forêts, entaillent les territoires, dépouillent les communautés, polluent l'environnement, et qui participent à cette poussée « extractiviste » qui a boosté les économies du continent latino-amé-

ricain depuis le début du siècle. Et dont les peuples indigènes ont au mieux été les spectateurs passifs, sans ou avec leur aval... forcé. La candidature de Marichuy dénonce le *mal gobierno* (mauvais gouvernement), « l'hydre capitaliste », la « dépossession faite système », et plaide pour « un monde où trouvent leur place de nombreux mondes », « égaux et différents ». « *Nunca más un México sin nosotros* »², scandent ses sympathisants.

Un parcours semé d'embûches

En face, les obstacles se multiplient. Ils sont d'ordre historique, symbolique et politique. « Une fille de

1 Lire J.Villoro, « Marichuy, una vocera surgida de la tierra », *Proceso*, 11 novembre 2017.
2 « Plus jamais un Mexique sans nous ! »

C'est la manifestation d'une quête de visibilité pour la cause du « Mexique d'en bas ».

paysan indien candidate à la présidence ? Soyons sérieux ! », « Cette femme ressemble à notre “bonne à tout faire” ! » pouvait-on lire sur la twittosphère nationale au lendemain de l'enregistrement de sa préandidature à l'INE. Si l'indifférence domine dans le grand public et si l'intérêt affleure dans les régions indigènes, les cercles militants et le milieu universitaire, l'incrédulité, l'hostilité et les entraves du reste de la société mexicaine n'ont cessé de se manifester. De la part de cette banque par exemple – la HSBC – qui a refusé à Marichuy l'ouverture du compte dont elle avait besoin pour réunir les prérequis administratifs de son inscription. De la part de l'INE surtout, dont le système numérique de collecte des signatures de soutien ostracise *de facto* – par sa technicité et ses défaillances – les régions reculées, les communautés sans connexion Internet, les populations mal informées ou peu équipées. « Le téléphone portable nécessaire à l'enregistrement de l'identité des signataires coûte à lui seul trois salaires minimums mensuels », dénonce l'association Llegó la Hora del Florecimiento de los Pueblos³, composée de personnalités académiques et culturelles sympathisantes de la rébellion zapatiste⁴. Si cette dernière a déjà fait preuve par le passé de sa capacité à mobili-

ser plus d'un million de concitoyens lors de ses grandes « consultations », la tâche est plus ardue cette fois. Une quarantaine de précandidatures « indépendantes » (non affiliées à un parti politique, ou ex-affiliées...) se dispute l'électeur, qui ne peut donner sa signature qu'une seule fois.

Une opposition fragmentée

Cette avalanche de candidats indépendants, autorisée par une réforme constitutionnelle de 2012, est perçue comme le résultat d'une stratégie du parti au pouvoir (le Parti révolutionnaire institutionnel) visant à fragmenter l'opposition. La candidature de Marichuy elle-même est stigmatisée, au nom du « vote utile », par les sympathisants du candidat « progressiste » le plus en vue, Andrés Manuel Lopez Obrador, leader du Mouvement de régénération nationale, en tête des sondages à 7 mois de l'élection présidentielle...

Quoi qu'il advienne, le principal défi politique à relever par la porte-parole nahua, des exclus du capitalisme mexicain sera de rendre une « centralité » à la question indigène, à la fracture sociale et à l'urgence environnementale. Peine perdue sans doute, tant la corruption, le narcotrafic, la violence et l'impunité saturent le panorama national et minent l'agenda du pouvoir, sur fond de bras de fer libre-échange/ protectionniste avec les États-Unis du président Trump⁵.

³ Le temps de l'épanouissement des peuples est arrivé, en français.

⁴ G. Lopez y Rivas, « El Estado contra la precandidatura de abajo y a la izquierda », dans *La Jornada*, 9 novembre 2017.

⁵ L. Reygada, « Mexique : le bilan accablant de Enrique Peña Nieto », mis en ligne sur www.medelu.org, le 22 septembre 2017 et B. Duterme, « Amérique latine : des pouvoirs et des mouvements », dans *État des résistances en Amérique latine*, CETRI/Sylepse, Bruxelles/Paris, 2017.

Sale temps pour les non-croyants

La situation des humanistes, laïques, athées, agnostiques, non-croyants et/ou libres-penseurs est encore loin de s'être améliorée en 2017. Le dernier rapport sur la liberté de conscience épingle même une nouvelle escalade de violences dans différentes parties du monde.

Par Julie Pernet
Déléguée « Europe et International » - CAL/COM

Présenté le 5 décembre dernier au Parlement européen par l'International Humanist and Ethical Union (IHEU), le rapport sur la liberté de conscience examine pays par pays les discriminations et persécutions à l'encontre des personnes se déclarant non-croyantes ; discriminations et violences perpétrées par les autorités publiques elles-mêmes et/ou par des acteurs non étatiques (groupes ou activistes islamistes par exemple).

En 2017, le rapport note une dangereuse escalade de violence contre les non-croyants dans au moins sept pays : au Pakistan, en Inde, aux Maldives, en Malaisie, en Mauritanie, au Soudan et en Arabie saoudite. Au-delà des chiffres des meurtres perpétrés et des arrestations arbitraires, ceux des disparitions suspectes et des condamnations à mort, on découvre le fil d'histoires personnelles qui tissent l'écheveau d'un système de violences organisées. Au Pakistan, c'est le cas de Mashal Kha, un étudiant qui eut le malheur d'exprimer publiquement ses positions huma-

nistes sur Facebook, et qui l'a payé de sa vie sous les coups d'une foule en colère. En Malaisie, les membres d'un « club » athée posant pour une banale photo Facebook sont depuis lors pris en chasse par leur propre gouvernement pour « insulte à l'islam » et possible « apostasie ». Aux Maldives, on peut encore citer le cas de Yameen Rasheed, poignardé à 36 reprises dans le hall de son immeuble pour avoir critiqué les mollahs et exprimé une opinion dissidente. En Arabie saoudite, Ahmad Al-Shamri, suspecté d'avoir voulu « abandonner l'islam », a, depuis 2015, rejoint le rang des prisonniers de conscience aux côtés de Raif Badawi, Waleed Abulkhair et Ashraf Fayad. Après avoir perdu son dernier appel, Ahmad Al-Shamri attend aujourd'hui de payer le prix de son « crime » dans le couloir de la mort.



Violences physiques, pressions et discriminations

Les sept pays précédemment cités ne sont pourtant que la partie la

« The Freedom of Thought Report »
Index par pays (en anglais)
<http://freethoughtreport.com>

plus visible de l'iceberg. L'IHEU en liste plusieurs dizaines d'autres où la pression sociale et institutionnelle est forte à l'égard des non-croyants. Au total, ce sont trente pays, majoritairement musulmans – mais aussi la Chine, la Corée du Nord ou certaines régions d'Afrique, qui appliquent des violations graves à l'encontre de ces personnes, comme la peine de mort pour celles et ceux qui abandonnent ou changent de religion. Sans oublier l'existence d'un prosélytisme religieux fondamentaliste à l'école publique. Des discriminations moins sévères mais également problématiques existent dans cinquante-cinq pays, y compris des États membres de l'UE où

une législation réprimant le blasphème et l'insulte à la religion est toujours en vigueur. Parmi les dispositifs législatifs et systèmes d'organisation problématiques, l'IHEU liste également l'influence religieuse sur la loi civile, l'accès restreint des non-croyants à la fonction publique, les priviléges institutionnels accordés aux fidèles d'une religion et le contrôle des affaires familiales et de l'état civil par des tribunaux religieux.

La double invisibilité des non-croyants

Le rapport insiste également sur un phénomène dont souffrent les huma-



© Tobias Schwartz/AFP

Militant pour la libéralisation morale de l'Arabie saoudite, l'écrivain-blogueur Raif Badawi est accusé d'apostasie, emprisonné et soumis à la flagellation.

nistes et non-croyants à travers le monde : celui de leur double invisibilité. La première tient à l'étendue des menaces qui pèsent sur eux/elles dès lors qu'ils/elles ne se conforment pas à la religion dominante. Bien souvent, les athées, humanistes ou celles et ceux qui souhaitent embrasser d'autres croyances, n'ont d'autre choix que de vivre leur « différence » dans le secret le plus total. Pas de liberté d'association ou d'expression pour les non-croyants en Arabie saoudite, au Pakistan, en Mauritanie, au Maroc ou au Bangladesh. Le simple fait de s'amuser de la religion, de formuler son scepticisme par rapport à Dieu ou d'exprimer un point de vue humaniste et scientifique peut conduire à l'enfermement ou à la mort.

D'autre part, lorsque, par conviction ou par principe, ces personnes choisissent d'affirmer leurs opinions et en payent le prix fort, leurs croyances sont bien souvent passées sous silence lors des condamnations politiques et médiatiques internationales. Comme l'explique Bob Churchill, éditeur du rapport et responsable des communications et des campagnes à l'IHEU : « Quand un humaniste est menacé ou attaqué dans son pays à cause de son engagement et de son travail pour le progrès social, les médias ont plutôt tendance à décrire cette personne comme un “blogueur”, un “activiste” ou un “étudiant”. C'est frappant si l'on compare [avec le traitement médiatique accordé aux minorités religieuses] : par exemple, si un activiste chrétien pour la paix

Ignorer, oublier ou renier les convictions humanistes des non-croyants ne fait que renforcer leur invisibilité.

se fait attaquer, il y a de grandes chances pour que les médias rapportent les faits en faisant mention à son activisme chrétien. L'agression sera donc perçue comme une attaque contre sa personne mais également contre ses convictions religieuses. Ignorer, oublier ou renier les convictions humanistes de ces personnes ne fait que renforcer leur invisibilité et rendre moins compréhensible la difficulté de leur situation aux yeux du monde. »

Outre son caractère informatif, le rapport sur la liberté de conscience joue donc un rôle de porte-voix pour les non-croyants à travers le monde. À cet égard, on ne peut que se féliciter qu'il ait été présenté au Parlement européen, une institution qui, du fait de sa majorité politique démocrate-chrétienne, a plus souvent tourné son regard vers le sort des minorités religieuses que sur les violations continues de la liberté de ne pas croire. 

Culture + liberté = émancipation





La culture, cette pauvresse ! Mal-aimée des budgets publics, à la traîne au niveau de la défense des droits fondamentaux, elle continue à lutter pour se forger une place à sa hauteur, au cœur de nos sociétés.

Pourtant, dans la définition de l'Unesco, « la culture, dans son sens le plus large, est considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social ». C'est dire l'importance qu'elle occupe en réalité pour que la société fasse corps et se reconnaissse sous le prisme d'éléments contributeurs à sa cohésion sociale.

Que ce soit au travers des politiques publiques, du travail de recherche des universitaires, de terrain du secteur associatif, mais aussi de toute contribution à la richesse culturelle de chacun sur notre territoire, certains ont pris conscience depuis *Charlie*, de l'importance de choyer la culture. Pour mieux vivre ensemble et se rapprocher d'autrui.

Pour paraphraser la célèbre injonction de Stéphane Hessel, on serait à notre tour tentés d'affirmer : « Culturez-vous, émancipez-vous ! »

« Les droits culturels sont les plus révolutionnaires »

Longtemps minorés, les droits culturels révèlent aujourd’hui toute leur pertinence dans l’évolution du monde. Comme moteur du savoir indispensable à l’exercice des autres droits. Comme clé d’un universel concret qui, loin de gommer les différences, les valorise.

Propos recueillis par Fernand Letist
Journaliste

Patrice Meyer-Bisch, professeur à l’Institut interdisciplinaire d’éthique et droits de l’homme de l’Université de Fribourg, a fait des droits culturels son combat : pour que chaque être humain accède à la liberté de vivre son identité construite à partir des « références culturelles par lesquelles une personne, seule ou en commun, se définit, se constitue, communique et entend être reconnue dans sa dignité »¹. Un principe explosif. Qui fait son chemin.

Les « droits culturels », c'est quoi ?

Patrice Meyer-Bisch : Ils vivent au cœur des droits de l’homme. Ils les supposent même. Ils étaient auparavant réduits à l’éducation et à la participation à la vie culturelle, comme goûter aux beaux-arts ou au cinéma. Mais ce droit est en réalité un panier de droits individuels exercés en commun, car toute référence culturelle est un lieu de rencontre : c'est vrai de courants musicaux, littéraires mais aussi d'une science, d'une religion voire d'un mode de vie.

Vous avez dit : « La culture n'est pas un droit subsidiaire mais bien la base des autres droits. » Vous pouvez expliciter ?

Tous les droits de l’homme sont au même niveau mais doivent être envisagés comme interdépendants. Ils mettent tous en jeu la dignité humaine et chacun d’eux est la condition de la réalisation des autres. C'est évident pour les libertés classiques comme celles de conscience, d’opinion, d’association. Cependant, elles impliquent la maîtrise de disciplines culturelles comme la connaissance de langues et la maîtrise de nos modes de vie par le savoir. Jouir des droits de l’homme est une capacité : de s’exprimer, de s’alimenter, d’avoir un toit. Alors que les droits culturels, eux, concernent toujours le savoir auquel il s’agit d'accéder, de participer et de contribuer. Or, la condition pour exercer n'importe quel droit de l’homme est le savoir. En cela, les droits culturels constituent des capacités de capacités. Ils conditionnent l'exercice des autres. Notre combat pour les droits culturels est aussi social. Nous estimons

¹ Article 2 de la Déclaration de Fribourg sur les droits culturels.

par exemple que si quelqu'un est très pauvre, ce n'est pas parce qu'il n'a rien mais parce que ses droits sont violés, notamment ses droits au savoir. Cela le rend invisible, inaudible.

Pourquoi les droits culturels ont-ils si longtemps été minorés ?

À cause d'une conception beaucoup trop étroite de la culture restée la cinquième roue du char, tant au niveau du public que des traités internationaux de l'ONU. Cette relégation reposait aussi sur l'illusion que la culture est quelque chose de national régulé par l'école et la communication de masse. En France, pas question de risquer de faire éclater ou fragiliser l'unité nationale par la promotion de droits culturels soupçonnés de porter en germe le communautarisme ou le relativisme culturel. D'où le repli dans une communauté culturelle nationale « fermée » : une seule identité, une seule langue, une seule culture. Parce que la diversité culturelle fait peur alors qu'en fait, l'application des droits culturels est plus un antidote au communautarisme que son encouragement. Notre idée est d'aller chercher l'universalité dans la diversité des milieux culturels, comme on va chercher la puissance linguistique dans la diversité des langues. Nous défendons le principe selon lequel « chacun a le droit de se référer ou non à une communauté ou plusieurs de son choix, sans nécessairement y appartenir ».

Comment donner la même résonance aux droits culturels sous toutes les latitudes ?

Tous les droits de l'homme se heurtent aux mêmes résistances. Sauf que la culture, c'est encore plus sensible. Ces droits sont normalement garantis par des instances des Nations unies via des pactes. Depuis 5 ans, une rapporteuse spéciale est en charge du volet « droits culturels ». Elle mène un travail essentiel pour que plus de pays s'ouvrent à ces droits jusqu'ici tabous. Chaque État est tenu de faire régulièrement rapport, sur l'évolution du droit de participer à la vie culturelle pour ses citoyens. De leur côté, des ONG et autres observateurs contribuent à des remarques générales. Progressivement s'est constituée une jurisprudence précisant cette notion de droit de participer à la vie culturelle dans tous les pays. Mais l'hostilité au principe persiste. Notamment en Arabie saoudite, furieuse de devoir rendre des comptes. En Russie aussi. Imaginez parler de droits culturels à Poutine ! L'État réticent à développer les libertés d'expression a encore moins envie d'encenser la liberté de changer les « codes » d'expression. À cet égard, les droits culturels sont les plus révolutionnaires parce qu'ils impliquent la reconnaissance et le respect des savoirs et identités propres à tous.

La notion défend la « liberté de vivre son identité culturelle ». Toutes les identités, même radicales ?

Il faut travailler sur la notion d'identité. Une identité ouverte. Pris dans ce sens, le droit culturel est un droit à la liberté, à la responsabilité de vivre pleinement son identité tout au long de sa vie. Cela signifie accéder, pratiquer et contribuer à des références culturelles

multiples, de qualité. Dès lors, votre identité est « une » mais bâtie sur des références plurielles. Cela peut être la langue, cela peut être un métier, une discipline scientifique, artistique, un mode de vie, des loisirs culturels choisis mais aussi un engagement politique ou une religion. Et plus vous développez une référence culturelle de qualité, plus vous êtes accueillant aux autres. Aimer la peinture ouvre à la poésie et à la musique. Plus vous aimez le français, plus cela vous donne le goût des langues. Et le respect pour ceux qui les parlent. Il n'y a pas de savoir sans communauté épistémique.

Si j'étais islamiste, je vous soutiendrais que mon droit culturel le plus absolu est d'assumer pleinement mon identité religieuse même dans son fondamentalisme. Y a-t-il une limite de la notion de « droit culturel » ?

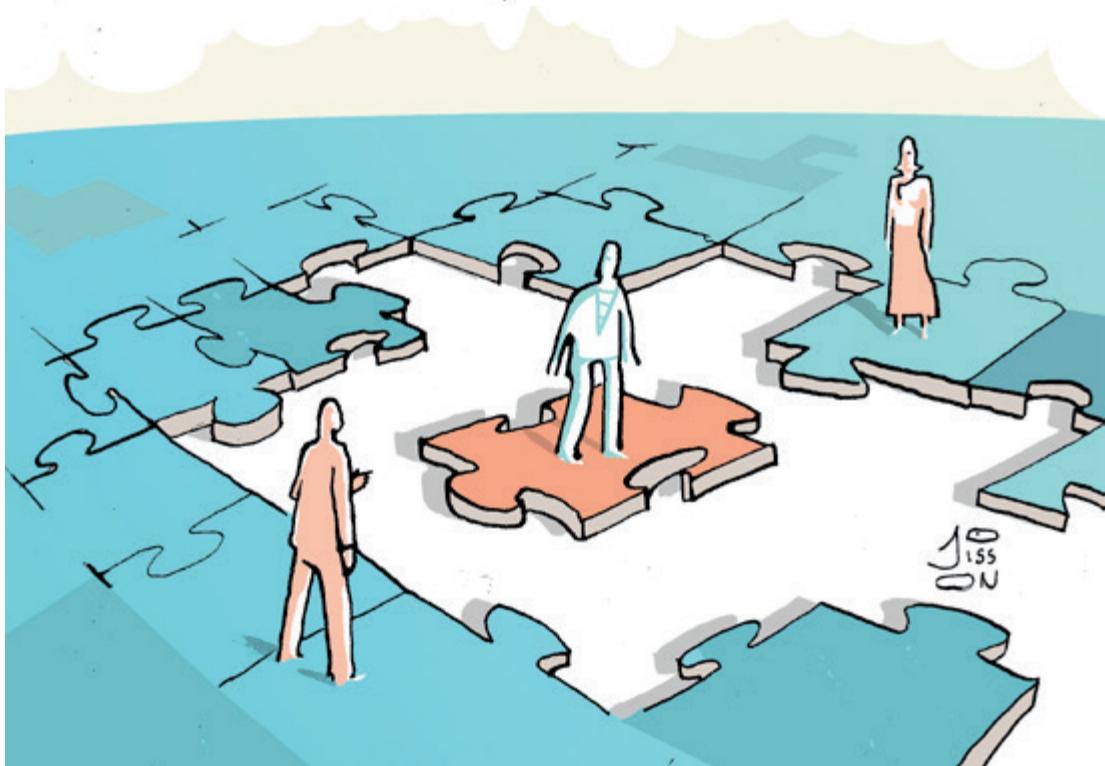
Tout vrai adepte de l'islam doit considérer qu'au cœur de sa religion, il y a la notion d'interprétation. S'il refuse cela, la compréhension de sa propre religion ne vaut pas tripette. Son point de vue « fermé » disqualifie sa pré-



tention à exercer vraiment un droit culturel qui suppose une ressource de qualité. Alors qui en détermine les critères ? C'est comme dans le domaine scientifique. Une science n'est science que si elle ouvre toute hypothèse au débat critique. Cette démarche devrait vivre de la même façon dans toutes les religions.

L'exercice plein et entier du droit culturel est-il compatible avec la notion d'intégration ?

Le principe central doit être la réciprocité. Si l'on accueille des gens venus d'ailleurs, en particulier de conflits, de situations d'extrême violence ou d'extrême pauvreté, toute la société doit faire un effort. Un travail d'interculturalité est à effectuer



pour espérer créer une même conviction d'universalité des droits tout en confortant le migrant dans la valeur de ses racines, de sa culture. Il y a toujours au moins un point de rencontre à cultiver entre tous les individus d'ici et d'ailleurs. Le vécu dramatique des guerres est aussi un bien culturel qui fonde l'identité et vaut la peine d'être partagé. La question de l'identité doit être prise très au sérieux à travers une approche hospitalière. C'est en allant chercher le meilleur dans la diversité linguistique, culturelle, humaine que l'on trouve un universel concret qui loin de gommer les différences au contraire les valorise.

Respecter les droits culturels ne débouche pas sur du relativisme culturel mais au contraire confère

à chaque personne le droit à faire d'un bien culturel son référentiel, quelle que soit sa provenance.

Et le droit à l'information dans tout ça ?

C'est aussi un droit culturel car il existe une parenté très forte entre droit à l'information et droit à la formation. Le système classique des droits de l'homme se focalise sur la notion d'une presse libre et indépendante que l'on n'a pas le droit de censurer. Mais ce n'est pas suffisant. La liberté d'information, c'est davantage. C'est la liberté d'accès aux savoirs à travers des médias, outil de démocratie et levier d'instruction. Les droits essentiels de s'informer et de se former tout au long de la vie vont de pair. 

La raison économique comme culture totale

Parent pauvre des budgets, la culture forme avec la politique et l'économie un triangle « anamouieux ». Mais pourquoi la culture n'est-elle jamais prioritaire dans les programmes politiques ?

Par Pierre Hemptinne
Administrateur de Culture & Démocratie
Directeur de la médiation à PointCulture

Pourquoi les hommes et femmes politiques ne mettent-ils jamais la culture en priorité dans leur programme ? D'abord, si on leur pose la question, il y a fort à parier qu'ils n'approuveraient pas ce qu'elle présuppose. Ils protesteraient et énuméreraient une liste d'arguments et d'exemples pour tenter de nous convaincre du contraire. On en pense ce que l'on veut, on ne peut pas leur ôter la conviction de « soutenir la culture » et il est probablement malaisé de les accuser d'insincérité. Peut-être faudrait-il être plus précis et demander pourquoi les budgets alloués afin d'opérationnaliser les « politiques culturelles publiques » ne sont pas plus conséquents, au même niveau, au moins, que ceux accordés à l'enseignement ou aux forces de l'ordre ? Parce que les textes qui définissent théoriquement les politiques culturelles sont liés à une histoire et disent des choses plus précises que simplement « défendre la culture ». « Défendre la culture », cela peut aussi se référer aux intérêts professionnels de certains, artistes et autres, et se trouver déforcé, entaché par un soupçon de visée égoïste !

Homo culturalis vs homo œconomicus

Mais le problème est plus conséquent, d'autant que sa nature est diffuse et englobante, on baigne dedans. Les politiques auraient tout à fait le droit de prétendre que la culture est, au contraire, au centre de leur démarche. Que leurs programmes électoraux ne sont que des programmes culturels, et rien d'autre. Prôner la flexibilité du travailleur, rendre le marché du travail de plus en plus anxiogène, c'est culturel. Rendre plus difficile le droit à la pension, c'est culturel. Limiter les droits des chômeurs, les contrôler, les exclure, c'est culturel. Criminaliser les migrants, c'est culturel. Ne pas prendre les mesures nécessaires pour enrayer la crise climatique, c'est culturel. Ne pas investir dans les transports publics, c'est culturel. La politique économique, dans son ensemble, tient lieu de programme culturel. C'est tellement vrai que ce qui découle de cet état de fait, qui prend de plus en plus d'ampleur depuis les années 1970, rentre progressivement en conflit avec toute autre manière

1 Dominique Méda, *Le Travail. Une valeur en voie de disparition ?,* Paris, Flammarion, coll. « Alto Aubier », 1995, 400 pages.

2 *Ibid.*, p. 222.
3 *Ibid.*, p. 222.

La politique économique, dans son ensemble, tient lieu de programme culturel.

de penser une politique culturelle. Oui, oui, il reste quelque chose de la mise en place d'une politique culturelle publique, mais qui continue sur sa lancée, se développe par la force d'inertie, avec quelques sursauts. Et rencontre de plus en plus, encastree qu'elle est dans le programme culturel de l'« homme économique », des contradictions limitatives.

Songeons par exemple à la réalité économique des institutions et opérateurs culturels qui implique que les moyens dévolus aux ressources humaines, aux charges sociales augmentent sans cesse. Conséquences : la part de budget investi dans la création artistique, dans la production réelle de biens culturels, devient de plus en plus dérisoire. Et cela est avancé comme la preuve que le financement par subsides atteint ses limites, qu'il faut explorer « d'autres moyens de financer » la culture et le social. Mais on évite de se pencher sur d'autres manières de penser et de calculer le montant des subsides à allouer aux actions artistiques et culturelles publiques. Et face à ce constat, la diminution des recettes propres, présentée comme une sanction du public à l'égard d'une offre, du coup délégitimée, est évidemment présentée comme une circonstance aggravante. Cela ne fait que pousser à développer le financement des programmes culturels par le privé,

des fondations, des groupes commerciaux. Mais ça va plus loin.

L'entreprise comme « modèle »

Le Monde publiait dans son édition des 11, 12 et 13 novembre, un article de Clarisse Fabre basé sur les fuites d'un chantier de restructuration de la politique culturelle française et l'évolution du rôle du ministère de la Culture. Ces premières pistes exploratoires vont au-delà des considérations habituelles sur le déséquilibre entre rentrées et sorties. Voici un échantillon : « Le chapitre sur “la maîtrise des charges de structure et de la masse salariale”, lui, est parfaitement limpide. Pour réduire les dépenses, il faut “négocier les conventions collectives et les accords salariaux” des opérateurs et des scènes labellisées. En contrepartie, un peu comme dans l'entreprise, des accords seraient signés et les directeurs publics pourraient être “intéressés” aux économies réalisées. » Le « comme dans l'entreprise » est savoureux. La liste des mesures envisagées conduit à s'interroger, somme toute, sur la nécessité de maintenir un ministère de la Culture et sous quelle forme ? Question ultime : quel serait le rôle du ministère de la Culture dans un paysage ainsi revisité ? Faut-il laisser son périmètre intact ou recentrer l'administration centrale sur des fonctions de pilotage et d'évaluation ? Le scénario le plus « poussé » – et sans doute le plus irréaliste – aboutirait à la suppression de mille emplois équivalent temps plein au sein du ministère – sur un total de 29 000 – du fait, notamment, de l'externalisation des fonctions d'accueil et de surveillance.

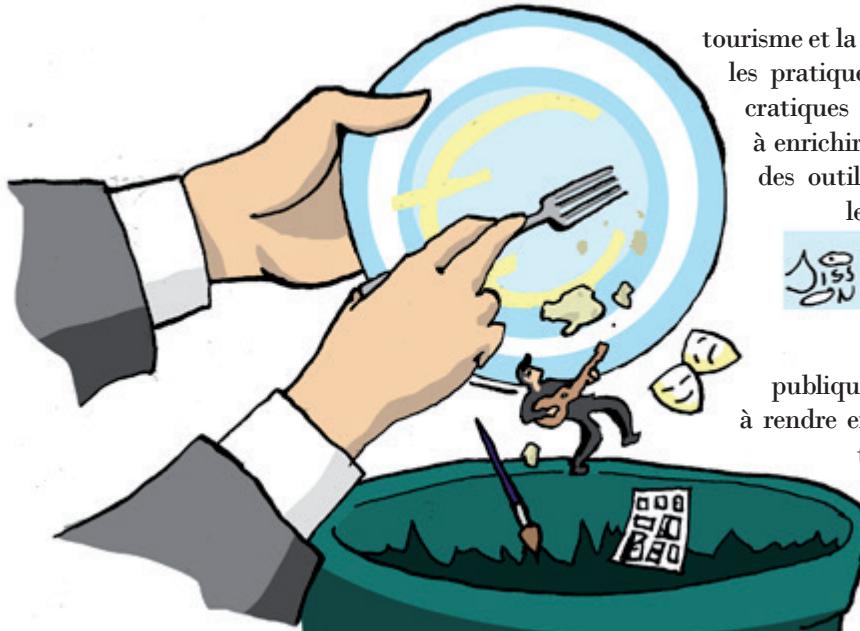


Comment en arrive-t-on là ? Même s'il s'agit d'hypothèses « poussées » et « irréalistes », elles révèlent une manière de penser non équivoque. Il est trop facile de dire que c'est parce que l'offre culturelle publique ne fonctionne pas et finit par coûter trop cher. C'est bien plutôt parce que cette manière de penser le rôle culturel d'une société entre en conflit avec d'autres plans culturels, antinomiques, de plus en plus déphasés.

Travailler pour produire

C'est une histoire qui peut évidemment être explorée selon des angles d'approche diversifiés. Mais s'intéresser à la notion du travail et à la façon dont le marché de l'emploi est arrivé à devenir central dans la manière de penser le vivre ensemble, le lien social, la raison d'être tout simplement, apporte un éclairage intéressant. Relire à cet effet le livre de Dominique Méda, *Le Travail. Une valeur en*

voie de disparition ?, même s'il date de 1995, reste précieux. Rappelant que la production de richesses se justifiait au début par la possibilité qu'elle offrait de mieux profiter des biens ainsi mis en circulation, jusqu'à ce que, les choses s'emballant, « produire » devienne le seul objectif, sans autre fin sociale. Et que le principe de répartition se trouve de plus en plus éjecté et réduit à peau de chagrin. La conclusion pose le cadre du modèle culturel dominant actuellement : « Aussi aboutit-on fatallement à une dichotomie qui nous est familière : l'économie se consacre à l'augmentation de la production, à l'accroissement de la part du gâteau, et le social se charge de la répartition. »² Et tout cela s'appuie sur des convictions culturelles très fortes, très ancrées chez le personnel politique aux affaires, de droite comme de gauche ; ce genre de philosophie très virile suggère que l'économie « n'a pas à se préoccuper de la répartition et du



tourisme et la restauration, l'art et les pratiques culturelles démocratiques ne contribuent pas à enrichir les « propriétaires » des outils de production, ni les actionnaires des grands groupes financiers internationaux. Une politique culturelle publique chercherait plutôt à rendre effective une répartition des biens culturels, un accès égalitaire au capital culturel. Mais à quoi bon cette répartition ? À qui profiterait-elle ?

caractère plus ou moins juste de celle-ci, parce qu'elle édicte elle-même les lois de la répartition naturelle, c'est-à-dire de la répartition juste. Elle récompense chaque individu selon sa contribution à la production³. Cela explique aujourd'hui la manière allègre dont ne cessent d'être attaqués et amoindris les principes de la répartition et ostracisés ceux et celles qui en profitent ou pourraient en bénéficier. Cela explique que le « social » est regardé comme favorisant les fainéants, les inutiles, les nuisibles. Pour appliquer de telles logiques avec rigueur et efficacité – donc en créant de la pauvreté et une augmentation des inégalités –, il faut bien être porté par une croyance, une foi, une culture. C'est bien le cas.

À qui profite la culture ?

Hormis les artistes, qui permettent de bons retours sur investissements, les grands événements qui font vivre le

Quel serait son impact sur l'augmentation de production ? Si vous ajoutez à cela un environnement saturé d'offres et d'accès faciles à des produits culturels, qui semblent satisfaire un grand nombre de citoyen.ne.s – les industries culturelles prenant le pas sur les institutions culturelles et se trouvant montrées en exemple de modèle de gestion – pourquoi les programmes politiques électoraux changeraient-ils le modèle culturel qu'ils promeuvent ? Il en va ainsi parce que tout le système reste obnubilé par un marché de l'emploi lié à l'obsession de la croissance. Et que penser autrement, en mettant au premier plan la répartition et une politique culturelle comme fabrique d'autres communs que ceux de l'actionnariat ne se trouve nulle part dans les agendas politiques. La raison économique comme programme culturel sature l'imaginaire politique et exclut toute autre perspective. Mais rien n'est éternel. ♦

Résidence d'artiste : la création en chantier

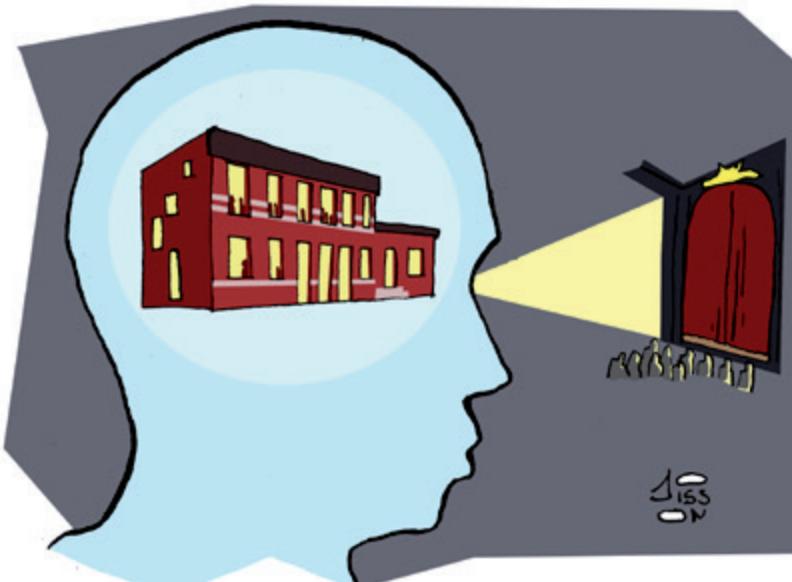
Un centre culturel qui accueille de manière permanente des artistes et compagnies en résidence, ce n'est pas courant. Le Centre culturel du Brabant wallon (CCBW) s'est lancé dans cette aventure voici six ans et le succès est au rendez-vous : plus d'une centaine d'artistes sont déjà passés par là. Une belle façon de tisser des liens entre acteur institutionnel et création artistique.

Par Pierre Jassogne
Journaliste

« Solidarité et délassement », lit-on sur le fronton du foyer populaire construit en 1913 par l'architecte André Dantzenberg, au cœur des anciennes usines Henricot, à Court-Saint-Etienne. Un siècle plus tard, l'esprit de la devise n'a pas pris une ride. Depuis 2012, cette salle aux accents Art déco a repris vie à l'initiative du centre culturel qui y accueille en résidence des artistes et des compagnies pendant une ou plusieurs semaines. « L'idée de la résidence est basée sur une analyse du territoire, de ce qui existait et se faisait dans la région en matière culturelle. Si le nombre de salles de diffusion était important, il manquait par contre une salle consacrée à la création artistique en Brabant wallon. Il y avait alors peu d'initiatives de ce genre, pas seulement dans la province, mais aussi en Fédération Wallonie-Bruxelles », explique Édith Grandjean, directrice du centre culturel. Grâce à cette salle de création, le CCBW est devenu un maillon de la chaîne entre la création et la diffusion d'un spectacle. Car l'un des grands

Parmi quelques critères retenus : le caractère novateur ou émergeant de la création, de la compagnie ou de l'artiste.

débats face aux subsides publics octroyés au secteur culturel porte sur la répartition de cette manne financière entre les acteurs institutionnels et les artistes. Certains estimant que ces derniers devraient recevoir davantage d'aide et que les centres culturels n'ont pas pour mission de produire des spectacles. Créer un tremplin pour les artistes en résidences permet donc de créer des liens entre les missions de chacun. « L'une des volontés du foyer est de permettre à l'artiste ou à la compagnie, dès son passage par la résidence, d'être en lien avec le réseau que nous avons constitué



avec les centres culturels locaux et les lieux de diffusion du Brabant wallon pour pouvoir présenter leur création », poursuit la directrice.

En six ans, le lieu est devenu incontournable. Le nombre de résidences varie chaque année en fonction de la période d'occupation. On est proche des 15-20 résidences par an. « Bien souvent, les compagnies demandent à occuper le foyer deux semaines. Quelques-unes en demandent quatre. On essaie d'ailleurs de l'encourager parce qu'effectivement, en cohabitant plus longtemps, on se rencontre davantage, on discute, on échange... », raconte Myriam Masson, directrice adjointe du CCBW. Quant à la sélection des artistes, le centre a mis en place quatre comités de sélection par an. Ils sont composés par le personnel du centre, tous services confondus. Parmi quelques critères retenus : le caractère novateur ou émergeant de la création, de la compagnie ou de l'artiste. Seule contrepartie : une remise de 10 % sur le prix de vente du spec-

tacle créé, à valoir sur une représentation qu'achèterait éventuellement le CCBW ou l'un de ses partenaires.

De la page blanche à l'avant-première

Dans les faits, il n'y a pas une résidence qui ressemble à une autre. Tous les cas de figures sont possibles. « En arrivant, certains partent d'une page blanche, d'autres sont plus avancés. Chaque discipline offre des parcours spécifiques », continue Myriam Masson. Mais le fait d'être en résidence ne signifie pas que le projet doit être terminé au terme des semaines passées au foyer. « Une compagnie pourrait très bien venir au CCBW, sans que le projet n'aboutisse jamais. On n'a aucun objectif de résultat à la lecture du dossier. »

Du côté des artistes, la période de résidence est très recherchée pour créer un spectacle. « C'est important de se déplacer de sa zone de confort natu-

relle. S'obliger à aller dans un autre endroit, comme une résidence, permet d'être tout entier dans la création, avec une attention entièrement consacrée à cela », témoigne Gaël Santisteva qui est venu créer au CCBW le spectacle de cirque Talk Show, abordant les questions liées à l'âge et à l'obsolescence. Dans le milieu du cirque, le centre brabançon est d'ailleurs reconnu, notamment grâce à son festival En l'air, où l'art circassien se décline sous des formes d'expression contemporaines. « On doit passer beaucoup de temps, comme on n'a pas de texte, de support, pour inventer des images, des figures entre les artistes. On apprend à se connaître sur le plateau. Les périodes de résidence permettent de souder l'équipe », souligne Loïc Faure, jongleur, qui a pu créer son premier spectacle grâce à son passage au CCBW. Cela permet de passer par des phases de recherche pour trouver de la matière. On est en immersion totale. C'est certes court, mais intense. C'est bien que la résidence ne soit pas trop longue, car on risque de s'épuiser un peu. Une semaine ou deux permet de travailler intensément et efficacement, en ayant le temps de peaufiner de nouvelles figures, ajoute l'artiste.

Néanmoins, si le lieu est là pour permettre aux artistes de tester leurs créations avant de monter sur scène, ces derniers ont aussi l'occasion de montrer le travail en cours au public. Une manière pour le centre culturel de le sensibiliser aux étapes intermédiaires (recherche, répétition, entraînement...) par lesquelles les artistes passent avant de présenter un travail achevé sur scène. « Cela peut être un tout début de projet, une présentation de recherches,

sans qu'il y ait encore de trame ou d'histoire. Cela peut se limiter à des enchaînements techniques. Parfois, ce sont presque des avant-premières parce que le spectacle est quasi terminé. C'est alors l'occasion de rôder le spectacle. Entre ces deux-là, il y a différentes étapes. Certaines compagnies ne sont pas du tout demandeuses, préfèrent ne rien montrer pour ne pas se dévoiler dans une position plus fragile, celle de la création. Cela reste leur décision. On n'impose rien », explique Christophe Rolin, coordinateur au CCBW.

Un lien précieux

Puis, il y a des compagnies et des artistes qui, dès le début de leur projet et à différentes étapes de la création, font des allers et retours au sein de la résidence. Ce fut le cas pour l'actrice Christelle Cornil qui a renoué avec la scène après avoir interprété de nombreux rôles au cinéma. Voilà une vingtaine d'années, elle découvre le roman de Paul Auster, *Le Voyage d'Anna Blume*, un roman qu'elle a décidé d'adapter pour en faire une pièce de théâtre. Elle a rejoint une première fois la résidence en 2016 pour travailler sur l'adaptation pendant une semaine. Et une seconde, l'été dernier, pour tester la pièce sur un plateau pendant quinze jours, avant de monter sur scène l'automne dernier. « S'il n'y avait pas eu le CCBW, on aurait dû payer une salle pour répéter, et on n'aurait juste pas pu le faire parce qu'on en avait pas les moyens. Mais ce n'est pas qu'un soutien logistique, l'apport se situe aussi au niveau humain face aux doutes que peut générer une création. On n'est pas seul dans sa bulle et c'est précieux », confie Christelle Cornil.



Précurseur en la matière, le Centre culturel du Brabant wallon a ouvert une brèche dans l'accueil d'artistes et l'accompagnement de compagnies dans la création. Il permet d'offrir un tremplin aux artistes du territoire dans lequel il œuvre et de soutenir la création au lieu de créer lui-même. « On reçoit de plus en plus de dossiers, et c'est en lien avec l'absence de tels lieux sur le territoire de la FWB. C'est une problématique, notamment pour certaines disciplines comme celle du cirque. On doit d'ailleurs refuser un certain nombre de compagnies, faute de place », admet Myriam Masson, la directrice adjointe du centre.

Le décret concernant le secteur des centres culturels pousse au développement des résidences d'artistes, particulièrement dans le domaine des arts de la scène. Ainsi, les centres culturels doivent désormais accueillir en résidence dans leurs locaux, de manière ponctuelle ou perma-

nente, des spectacles en création ou des étapes de travail d'artistes. « De plus en plus de centres culturels encouragent, dès que leur salle est libre, cet accueil des compagnies. Cette réflexion existe désormais, et c'est très bien. Mais la difficulté réside lorsque le lieu pour accueillir les artistes n'est pas uniquement dédié à cela. Ce qui intéresse les compagnies, c'est le temps long », relève encore Édith Grandjean.

Même si le foyer est actuellement en travaux pour lui redonner son lustre d'antan, la volonté du centre culturel reste la même : celle d'accueillir de nombreux artistes au cœur d'un lieu ouvert au plus grand nombre. Une aventure pleine de perspectives. « Une fois rénové, le foyer sera plus adapté à l'accueil des compagnies en résidence avec un deuxième plateau, ce qui permettra éventuellement deux résidences simultanées », conclut la directrice du CCBW. 

Culture pour tous ou culture par tous ?

Témoin et acteur de la « révolution culturelle » des années 1970 et 1980, le Français Jean Hurstel épingle l'échec de la « démocratisation de la culture ». L'homme de théâtre, qui est aussi fondateur du réseau culturel Banlieues d'Europe, prône l'avènement de la « démocratie culturelle ». Passage de témoin réussi ? Ou pas ? Éléments de réponse avec un acharné du dialogue, à l'enthousiasme contagieux...

Par Frédéric Vandecasserie
Journaliste

Trente ou 40 ans plus tard, le débat fait toujours rage entre « démocratisation de la culture » et « démocratie culturelle ». Mais qu'est-ce qui distingue ces deux façons de concevoir la diffusion de la culture ?

Jean Hurstel : Schématiquement, la « démocratisation de la culture » va du haut vers le bas. En résumé, il s'agit de montrer des œuvres en disant aux gens : « Voilà, ça, c'est de la culture. C'est cela que vous devez aimer ! » C'est sur foi de cette théorie que Malraux trouvait normal que l'État paie pour la culture, puisqu'elle était, en principe, destinée à « tous ». Ce fantasme était aussi lié à la vision de Jean Vilar, selon laquelle les gens emprunteraient le grand escalier de la culture. Mais cela n'a pas fonctionné ! *A contrario*, la « démocratie culturelle », elle, va du bas vers le haut : on part du terrain pour créer de la culture. C'est ce second

aspect que j'ai travaillé toute ma vie. La « démocratie culturelle » résume parfaitement Rimbaud avec son « Je est un autre ». C'est de là qu'il faut partir pour créer des choses qui s'appelleront vraiment « la culture », même s'il ne faut pas mépriser « les » cultures à l'œuvre dans la société. Mais c'est ce qui arrive encore trop souvent. Bilan : en France, seuls 10 % de la population se rend à peu près régulièrement au théâtre. Et ce public est presque exclusivement constitué d'universitaires de troisième cycle !

Il s'agit donc de militer contre un certain élitisme ?

Oui, c'est un bon résumé de la mission que je me suis donnée depuis plusieurs décennies. J'ai une formation théâtrale, mais ma conception du métier sur les planches consiste surtout à tenir compte de la vision des gens. Au début de ma carrière, je constatais que

le public populaire répondait toujours aux abonnés absents lors des représentations. Puis, je me suis rendu dans une usine Alstom à Belfort, près de chez moi. J'y ai monté une pièce avec les ouvriers. Et là, j'ai vu, à mon plus grand bonheur, qu'il y avait moyen d'insuffler la culture dans d'autres milieux. Dans une parfaite logique de « démocratie culturelle » !

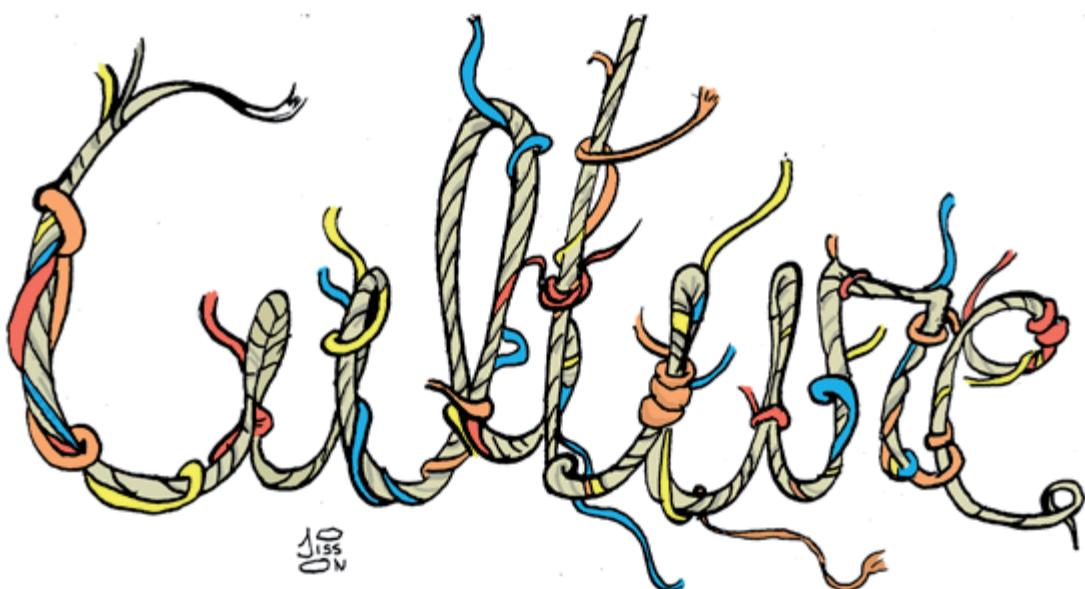
Mais, avant de monter un spectacle avec un public peu habitué à la culture, la base n'est-elle pas déjà de garantir un meilleur accès à celle-ci ?

Je ne crois pas que c'est de là que viendra le mouvement de balancier prépondérant ! Si les gens n'ont pas envie d'y aller, ils n'iront pas. Un grand débat animé par exemple actuellement la France au sujet des heures d'ouverture des bibliothèques, peu accessibles le week-end. C'est évidemment positif qu'on les ouvre enfin le dimanche. Les

habituerés y trouveront leur compte. Mais je crains, en revanche, que cela ne leur garantisse pas un visiteur supplémentaire de plus. Le vrai défi reste de trouver et d'activer les ressorts qui donneront envie au public d'aller vers la culture. Et pas vaguement l'obliger sur un mode : « Maintenant que l'on a des heures d'ouvertures plus larges, vous devez venir nous voir... » À mon avis, favoriser l'accès ne suffit pas. C'est nécessaire, mais pas suffisant.

La solution est donc ailleurs, mais où ?

Dans le contact ! Il faut, encore et encore, se rendre sur le terrain, écouter les gens, discuter avec eux... Et quand un climat de confiance s'installe et permet une création, le problème se trouve en voie de résolution. C'est un job de très longue haleine, qui impose de se confronter à toute une série de cultures différentes. Pour comprendre le fonctionnement et les aspirations des autres.



En fonction du métissage culturel qui traverse notre société ?

Tout à fait. Il faut apprendre à tisser un passage entre les cultures. La nôtre et celle de « l'Autre ». Les étrangers doivent comprendre où ils sont, et nous, d'où ils viennent. La pire erreur est celle qui continue à se répéter, même de nos jours : cloisonner des populations venant de l'étranger dans leurs cultures locales et leurs danses folkloriques. Le problème de fond touche donc aux représentations des valeurs d'un groupe par rapport à celles de l'autre groupe. Dans cet idéal, la culture est un échange. Et, heureusement, certains acteurs culturels y arrivent. Même s'il y a encore du boulot ! Mais le changement est en marche, comme dirait l'autre. (rires)

Une œuvre d'art ou une création pourrait-elle donc changer la vie ?

Pas si vous y êtes extérieur, avec votre simple regard décidant si ce que vous voyez est bien ou pas. Mais si la culture vous fait entrer dans un processus où vous vous posez des questions, alors là, oui, elle peut changer la vie ! Tout est question de partage, de mélange des cultures, d'exploration du territoire de l'Autre...

En corollaire de cette culture qui modifierait ses territoires d'action et d'influence, il faudrait aussi briser une certaine uniformisation de l'offre, si cette dernière doit s'adapter aux spécificités de chaque public...

Et ce n'est, hélas, pas le cas ! Trop souvent, les centres culturels proposent

encore tous le même programme à des kilomètres à la ronde. Donc sans tenir compte des spécificités de leurs territoires propres. Mais remettre ce système en cause suscite un réflexe de défense contre ceux qui l'épinglent. Une partie du système culturel a trop souvent tendance à se braquer contre toute remise en cause, même constructive. Comme beaucoup de milieux, la culture n'a pas trop envie de se remettre en question. Mais c'est pourtant bien de là qu'il faut partir !

Et c'est ce que vous faites : aider et pousser les acteurs du milieu à se repositionner ?

Oui, modestement, à mon niveau, mes quarante ans d'expérience sous le bras. Le souci étant que les structures – souvent petites – allant dans le sens de la « démocratie culturelle » sont invisibles dans les médias. Et quant aux grandes institutions, qui pourraient attirer plus largement l'attention, elles n'ont pas encore toutes compris qu'elles pouvaient, elles aussi, agir de la même façon ! C'est également mon travail d'aller leur réexpliquer. Encore et encore... Je suis un optimiste de nature. La « démocratie culturelle » avance donc tout doucement. Et même si elle a connu du retard à l'allumage, je ne désespère pas que le plus grand nombre s'y mette enfin. C'est la seule option si on veut que toutes les classes sociales jouissent d'un égal accès à la culture.



Art messager

L'art urbain est-il signifiant ? Les messages diffusés dans l'espace public interpellent à la fois les citoyens et les pouvoirs publics sur la place de l'art dans la société. En attendant, le street-artiste, lui, prend sa place. Que cela plaise ou pas.

Par Sandra Evrard
Rédactrice en chef

Ici discret, là agressif, subversif ou comique, le graff marque l'espace urbain à travers la planète. Ces dernières années, il a même acquis ses lettres de noblesse grâce à des street-artistes tels que Banksy ou Jef Aerosol, dont les œuvres s'arrachent dans de prestigieuses salles de ventes... souvent après avoir été elles-mêmes arrachées des murs sur lesquels elles avaient été peintes. En 2013, les habitants du quartier de Tottenham, à Londres, sont sous le coup de l'émotion : la fresque du graffeur britannique Bansky, qu'ils pouvaient admirer quotidiennement, a disparu ! Le mur sur lequel le pochoir avait été apposé a tout simplement été découpé. L'œuvre intitulée *No Ball Games* (Pas de jeu de balle) représentait des enfants jouant avec l'écriveau « Interdit de jouer au ballon ». Précédemment, une autre œuvre, du nom de *Slave Labour* (Esclave du travail), représentant un gosse en train de coudre des drapeaux britanniques, avait déjà été subtilisée. Ne nous y trompons pas, les responsables des pans de murs volés ne sont pas des racailles. Non ! Le commanditaire de ces faits est l'entreprise d'événements et conciergerie de luxe Sincura, qui se targue de pouvoir obtenir

l'inaccessible pour sa fortunée clientèle. Le pochoir *Slave Labour* aurait d'ailleurs été vendu 867 000 euros à un riche collectionneur. Et même si Sincura se gausse de vouloir préserver ces graffs de la détérioration, personne n'est dupe !

Une cote illégale

Est-il juste de laisser le marché de l'art s'emparer d'expressions créatives qui ne lui sont pas destinées ? N'est-ce pas le comble de l'excentricité que de vendre à coup de milliers de dollars des graffs illégaux ?

Cette forme d'expression culturelle n'est pas neutre. Elle s'inscrit généralement dans un contexte social dont s'emparent les artistes qui choisissent les murs des rues pour faire passer leurs messages au plus grand nombre. L'on peut donc s'interroger sur la marchandisation de créations destinées, à l'origine, à susciter la réflexion de la population ou des instances publiques face à des inégalités sociales, à des questions d'ordre politique ou sociétal.

Banksy est l'un des street-artistes phare de l'expression de messages

sociopolitiques dans l'espace urbain. On retrouve ses pochoirs jusque sur le mur qui encercle désormais les territoires palestiniens. Étrange destinée pour cet art urbain qui est, ne l'oublions pas, majoritairement décrié par différents acteurs qui estiment que cela détériore l'espace public. L'ancien maire de New York, Michael Bloomberg, ne s'était par exemple pas vraiment senti honoré par les fresques qui ont fleuri dans différents quartiers de sa ville. *Les graffitis dégradent les propriétés, c'est un signe de décadence et de perte de contrôle. Je pense qu'il y a des places pour l'art et d'autres qui ne le sont pas*, avait-il affirmé en 2013.

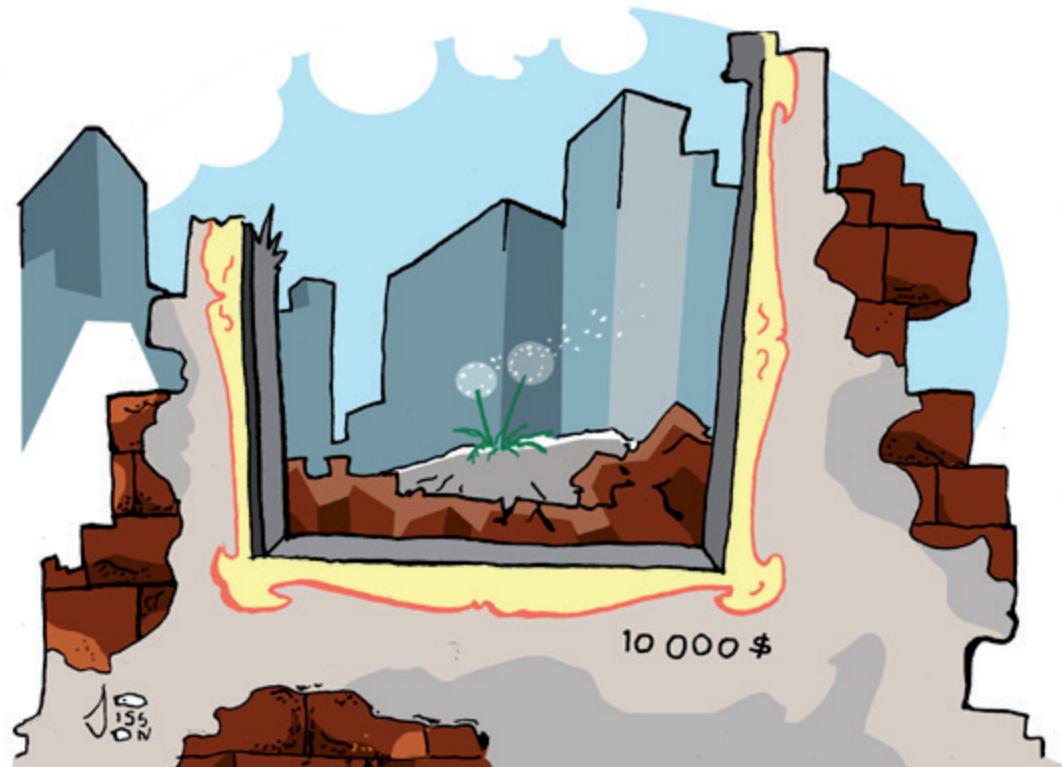
Un espace privé surévalué

Rappelons que les graffs sont illégaux et que leurs auteurs peuvent être poursuivis pénalement lorsqu'ils sont pris la bombe à la main. Mais la réprehension pure et simple ne convainc pas tout le monde non plus. Car, si pour une partie de la population et des instances publiques, le graffeur impose en quelque sorte ses créations au regard d'autrui, sans tenir compte de la propriété privée, d'autres estiment qu'on leur impose de toute façon une forme de « pollution visuelle » dans l'espace public, au travers des grands panneaux publicitaires pour lesquels le consentement des riverains n'est jamais demandé. « Il y a une sorte d'inversion des valeurs dans la manière dont on applique les règles civiles, avec un espace public qui est sous-évalué et un espace privé qui est certainement surévalué. Certains juges estiment qu'il existe un préjudice lorsque l'on couvre un panneau publicitaire durant

quelques heures, mais ils n'appliquent pas la même logique au niveau de l'espace public », explique l'avocat Olivier Stein, impliqué dans la défense de graffeurs devant les tribunaux.

À qui est ce mur ?

La rue sert aussi clairement de laboratoire pour certains artistes qui n'ont pas accès aux galeries et espaces d'exposition classique. « Contrairement aux apparences, nous sommes dans un monde où il n'y a pas beaucoup de possibilités de s'exprimer dans l'espace public. Il y a des cadres où c'est possible, mais très peu, et c'est très formaté. Beaucoup d'artistes estiment que l'art est élitiste et qu'il y a un manque d'espace pour les rencontres entre les artistes et le public. Selon moi, ces courants artistiques redynamisent la culture, ils veulent secouer les gens », estime Alain Lapower, directeur de Lezarts Urbains, un collectif qui promeut la place des expressions artistiques urbaines. « L'avocat de Bonom [un graffeur bruxellois réputé] estime qu'il faudrait demander aux riverains d'un graffiti, si on le garde ou pas sur les murs de l'immeuble qu'ils voient tous les jours. Car pour l'instant, qui décide ? Le propriétaire ! Mais ce n'est pas lui qui voit le plus le graffiti, mais bien les passants. Le propriétaire ou la police ont-ils par ailleurs la capacité de juger de la chose artistique ? Il ne serait donc pas idiot de faire appel à l'opinion des citoyens ». Alain Lapower rappelle aussi que les graffeurs investissent d'ailleurs prioritairement les façades délaissées. On peut l'analyser comme une forme d'interpellation des pouvoirs publics : nous graffons ce



qui est laissé à l'abandon ! L'expression artistique dépasse dans ce cas son pur objet pour devenir un élément contestataire face aux politiques de gestion de l'espace public.

Lâchez les artistes !

À Ottignies-Louvain-la-Neuve, l'échevin de la culture a choisi d'inverser la logique de répression pure et dure en proposant des alternatives bien étudiées. Pour tenter de contrôler quelque peu le phénomène, la commune met à disposition des murs – notamment dans des endroits un peu glauques, pour les embellir – pour les artistes graffeurs, encadrés par la maison de jeunes Chez Zelle. Et la commune va même plus loin puisqu'elle participe financièrement à la promotion

d'un festival international du graffiti : le Kosmopolite Art Tour (KAT), durant lequel des artistes provenant du monde entier couvrent les murs de Louvain-la-Neuve d'œuvres urbaines, en toute légalité. « Le KAT a changé le visage de la ville. Certains endroits étaient vraiment tristes et les œuvres des artistes les ont redynamisés, en leur octroyant un tout autre cachet. Cela peut aussi renverser le regard porté sur le graff de la part de la population et faire reconnaître cet art. D'ailleurs, si l'on veut améliorer la qualité de l'espace urbain, l'un des outils que l'on peut utiliser, c'est d'y lâcher des artistes ! » conclut David da Câmara Gomes, l'échevin de la Culture. 

Outils numériques pour nouvelle gouvernance

Médiums aux contours complexes et mouvants, les arts numériques et leurs outils ouvrent un regard singulier sur les questions contemporaines. Ils interrogent notre rapport toujours plus complexe aux nouvelles technologies, mais aussi la participation collective à la création.

Par Françoise Raes
Journaliste

Code, interfaces homme-machines, réseaux constituent le matériau d'une génération d'artistes contemporains qui croisent l'art, la science et les nouvelles technologies. Une histoire qui remonte aux années 1960 mais qui a pris son temps pour trouver ses lieux de création, de diffusion et faire son trou dans l'imaginaire collectif.

Quelques chiffres pour incarner cette évolution : en 2006, première année où le secteur des arts numériques a bénéficié d'un soutien à la création et à la production, le budget alloué était de 178 500 euros. En 2016, soit dix ans plus tard, la Fédération Wallonie-Bruxelles allouait 659 226 euros de subsides. Soit trois fois plus. Mais le secteur reste un Petit Poucet dans le paysage culturel francophone. « Nous avons créé iMAL en 1999 pour donner un lieu d'expérimentation et de recherche aux artistes qui souhaitaient utiliser et apprendre les nouvelles technologies. Un lieu à la croisée des arts, de la technologie et des sciences », explique Yves Bernard, directeur du Centre de cultures et technologie digitales. Si tout le monde sait

à quoi ressemble une peinture ou un film, difficile de donner une définition claire d'une œuvre numérique, tant la technologie traverse tous les médiums culturels. Difficile de marquer la frontière entre les formes d'art qui utilisent les outils numériques comme le font le théâtre ou la danse, et les arts numériques en tant que tels, dont les technologies sont davantage que des outils. « La spécificité de l'art numérique, c'est de travailler sur le code, l'interactivité et les processus », précise Yves Bernard. « Désormais certains artistes utilisent une démarche conceptuelle issue d'une pensée et de techniques numériques mais dont le résultat final ne contient aucune trace d'ordinateur. » Dans cette veine, la récente exposition d'iMAL, *Material Want*, réalisée conjointement par le duo JODI et l'artiste Mathew Plummer-Fernandez, présente une série de sculptures réalisées par des imprimantes 3D et conçues sur la base de *mashup*, un mélange en quelque sorte de plans 3D disponibles sur Internet, associés de manière aléatoire par des bots (des logiciels semi-automatiques).



Découvrir l'art numérique

Bruxelles : <http://IMAL.org/fr>

Charleroi : <http://transcultures.be>

Liège : <http://www.bamfestival.be>

Namur : <https://www.kikk.be>

Une collection pop et inquiétante qui mélange créations originales, copies, variation d'objets quotidiens et icônes de la culture de masse.

L'art en lab

La création du FabLab au centre d'arts iMAL représente cette transition des arts numériques vers plus de matérialité. « Les artistes en avaient marre des écrans, de la vidéo, ils voulaient retourner vers le tangible, la matière. Le FabLab est ouvert à tout le monde », explique Yves Bernard. « Chacun peut s'initier à la fois aux sciences, à la technique et à l'art, avec des imprimantes 3D, de la découpe laser ou encore les circuits Arduino ; il s'agit de s'approprier les nouvelles technologies et non d'en être uniquement un consommateur. Par ailleurs, comme centre d'art, nous ne voulons pas être une bulle déconnectée du monde, en particulier quand nous évoluons en milieu urbain, dans une commune comme Molenbeek. »

Ces ateliers de réappropriation créative sont aussi présents au cœur du festival des arts numériques de Liège, le BAM, créé en 2014 suite à une collaboration entre l'artiste vidéo Mike Latona et Ronald Dagognier, responsable de la section vidéographie de l'École supérieure des Arts de la Ville de Liège.

« À la création du festival, nous voulions faire connaître les arts numériques au plus grand nombre, à Liège, ville où il n'y avait encore rien dans ce domaine. Le festival est entièrement gratuit et s'appuie sur trois pôles : exposition,

performances et ateliers. En 2018, ces derniers prendront encore plus de place et seront aussi accessibles aux enfants et aux personnes en situation de handicap », explique Mike Latona. « Aujourd'hui, nous utilisons souvent très mal et de manière intensive des technologies ultrapuissantes : nos téléphones portables. Je voudrais que toute cette technique numérique soit au service et au bénéfice de la société. Les arts numériques servent aussi à cela. Si nous pouvons donner envie aux jeunes de s'intéresser à la technologie d'une façon nouvelle, pour créer, inventer et non pas uniquement consommer, c'est gagné », poursuit Mike Latona qui a participé, en collaboration avec le collectif montréalais *Perte de signal* et l'artiste sénégalais *Baydam*, au développement du logiciel *open source* MAP MAP. Celui-ci est aujourd'hui utilisé dans des écoles d'art, en Asie, en Afrique et en Amérique du Sud, pour concevoir des projets de mapping vidéo.

Le Café Europa – programmation numérique intégrée à Mons 2015 (installé dans un container de 70 m² équipé d'un FabLab et connecté à 12 villes d'Europe à travers un *wall* à échelle 1:1) – a réuni une année durant artistes numériques internationaux, citoyens, politiques et associations pour débattre, inventer et fabriquer de nouvelles solutions pour demain, de Mons à Kalingrad en passant par Lille et Karlsruhe. Laurence Beckers, responsable de la programmation des artistes en résidence, se souvient : « Ce que je retiens de cette expérience participative autour de l'art numérique et des makers ce n'est pas la technologie, mais la manière dont

celle-ci a permis des expériences humaines incroyables. Elle a été vecteur de rencontres et d'échanges forts et pertinents, catalyseur de prises de conscience sur la capacité de chacun à réaliser des choses à son échelle, localement ou en collaboration avec le reste du monde ».

Techno-critique, techno-sensible

Les FabLab et les arts numériques ont grandi parallèlement, dans le giron du mouvement des logiciels *open source* et des communautés en ligne collaboratives ; ils se croisent et se nourrissent mutuellement, à la fois techniquement, mais aussi dans une perspective critique de l'industrie numérique et dans la construction de nouveaux modes de gouvernance et d'apprentissage, tournés vers la collaboration et l'intelligence collective.

Pour le directeur d'iMAL, le rôle de critique des nouvelles technologies par les arts numériques n'est pas vital mais un effet de bord, bien nécessaire. « Tout artiste qui s'intéresse aux outils numériques n'a pas pour propos d'en faire la critique. Mais cette plongée dans l'univers technologique leur offre la possibilité d'analyser la façon dont ces outils constituent le produit de notre monde,



le miroir de notre société numérique, de son fonctionnement économique, politique et financier. Leur développement est l'affaire de tous et pas d'une poignée de multinationales. La culture numérique touche aussi des questions éminemment politiques. On le voit avec l'émergence des fake news dans le processus électoral. Or, les outils et les pratiques numériques sont aussi à l'origine de nouvelles formes de gouver-



nance. Nous avons récemment réuni artistes, activistes et chercheurs autour de ce thème », explique Yves Bernard.

« Je suis toujours surpris de voir avec quelle distance et quelle ironie les élèves abordent d'emblée toutes ces techniques numériques. Nombre d'élèves dans la section s'engouffrent dans un travail qui s'appuie sur le détournement ou le recyclage, y compris en utilisant des technologies obsolètes », explique Marc Wathieu, professeur d'art numérique à l'École supérieure des Arts ERG à Bruxelles. Les élèves de la section ne sont pas à proprement parler des geeks mais la machine est inscrite dans leur corps et dans leur histoire personnelle. Tous se posent cette question : comment ça marche au-delà de l'écran ? Ils sont curieux de robotique, de sciences, de

physique et cela parfois avec des techniques et des matériaux archaïques qu'ils relient et réinventent dans le monde technologique actuel. « Pour moi, ces étudiants en arts numériques incarnent quelque chose d'inédit parce qu'ils utilisent les technologies d'une façon qui leur est propre, ils en sont familiers plus que vous et moi. Et ils s'approprient et détournent celles-ci de manière complètement inattendue, posent de nouvelles questions parce que leur point d'observation est différent du nôtre », précise Marc Wathieu. « Aujourd'hui les arts numériques sont devenus très tendance. Parfois, il s'agit plutôt d'*happening* événementiel que d'art à proprement parler. On utilise l'art numérique pour faire la promotion de l'innovation. Or, l'art ne doit pas être innovant mais singulier », conclut Marc Wathieu.

Villes créatives : projet culturel ou marketing ?

Après les villes intelligentes, voici les villes dites créatives. Leur créneau : miser sur la culture pour se développer durablement. Mais dans quelle optique ? Pour renforcer la créativité et l'accès à la culture des citoyens ou comme stratégie de développement de son image ?

Par Sandra Evrard
Rédactrice en chef

Une prison de Valparaiso, au Chili, transformée en centre culturel. Des quartiers réservés aux designers à Buenos Aires. Un festival de cultures *street* à Rennes. Le public incité à choisir les œuvres exposées au musée de Rouen. Valorisation du quartier chinois et de sa culture pour sortir de la ghettoïsation à Sydney. Autant d'exemples qui démontrent l'importance de la culture pour la vitalité urbaine. Des initiatives qui sont par ailleurs soutenues par le réseau des villes créatives¹, partenaire de l'Unesco. Le but : utiliser la créativité et la culture comme moteurs et facilitateurs du renouvellement urbain. Un réseau actuellement composé de 116 villes, dans 72 pays. En Belgique, seules Courtrai et Gand en font actuellement partie.

« La culture n'est pas une marchandise : elle porte des valeurs et des identités, elle donne des repères pour vivre ensemble dans un monde globalisé. Notre rôle est d'encourager, de questionner, de recueillir des données, pour comprendre et dynamiser les filières créatives, encourager

la mobilité des artistes, stimuler un secteur en pleine mutation dans le nouvel environnement numérique », soulignait récemment Audrey Azoulay, la directrice générale de l'Unesco, lors de la récente publication du rapport mondial 2018 sur les politiques culturelles. Tout en soulignant aussi que malgré l'importance de l'économie créative comme moteur de croissance et vecteur d'emplois, le financement du secteur culturel est au plus bas, avec seulement 0,22 % de l'aide publique au développement consacrée à la culture en 2015, ce qui représente une diminution de 45 % par rapport à 2005 ! Pourtant, « la dimension culturelle et éducative ou la création artistique – dans les opérations de renouvellement urbain, comme dans les projets métropolitains – ainsi que la place laissée à des projets d'initiatives citoyennes ou associatives, sont des ingrédients de plus en plus importants pour l'attractivité des territoires et pour l'appropriation des projets par les habitants. Ils peuvent contribuer à faire évoluer la conception spatiale et à donner plus de sens

¹ Réseau des villes créatives sur <https://fr.unesco.org>.

aux projets, particulièrement en cette période de crise »².

Rendre la ville attractive

La gestion de l'image de la ville fait partie des missions émanant des pouvoirs publics. Selon le sociologue et directeur de recherches CNRS Jean Viard, la ville est un totem identitaire. « On pense la ville par son identité, par la mise en scène de sa propre histoire, de sa mémoire, de son territoire. C'est sur la force des totems que se joue la concurrence entre les villes. C'est ça qui fait la ville, car, contrairement aux villages, les villes sont en concurrence. »³ L'attractivité urbaine a un impact direct sur l'économie, grâce à la manne touristique qu'elle draine, avec des retombées sur les industries de loisirs et l'horeca. Par ricochet, les villes avant-gardistes, originales, pensées pour le bien-être de ses habitants

(par exemple San Francisco), attirent des classes sociales plus éduquées et au capital socioculturel élevé. Or, ce sont aussi ces personnes-là qui contribuent économiquement et souvent créativement à la dynamique urbaine. Une logique circulaire qui s'auto-alimente, comme le souligne Richard Florida, géographe de l'Université Columbia. « La culture et des classes de citoyens dites créatives comme les développeurs *open source* ou les musiciens et autres artistes, de même qu'une communauté LGBT sont des catalyseurs d'innovation dans une ville ». Celle-ci profitant ensuite au tissu industriel classique avec des répercussions positives sur l'ensemble de l'économie. On retrouve dans ce concept de ville créative une forme d'utopie de cité idéale, avec des critères spécifiques et prédefinis. Selon Richard Florida, « on peut ainsi repérer une ville à fort potentiel

2 Dossier « Villes créatives ? », dans *Urbanisme*, n° 373, juillet-aôut 2010, p. 23.

3 « Fabriquer la ville : nouvelles attentes, nouvelles cultures », dans *Traits urbains* supplément n° 14, avril 2007, p. 2.

Charleroi : le choix de la culture

La culture peut-elle jouer un rôle dans l'attractivité des territoires ?

Pierre-Olivier Rollin¹ : Je pense que oui. Je rejoins la thèse de Richard Florida qui estime que la présence de musées dans les villes constitue un indice de développement culturel, qui accompagne l'économique. Mais nous avons aussi un rôle à jouer en termes de développement social et d'éducation, *a fortiori* dans les institutions de service public. C'est par contre une dimension qui n'intéresse pas du tout les médias et qui n'a aucune visibilité. Quand vous présentez un *blockbuster*, vous n'avez aucun mal à faire venir des journalistes de Bruxelles. Par contre, si vous leur expliquez que vous travaillez dans le cadre d'une action sociale, avec une remise à l'emploi de

chômeurs, cela n'aura pas beaucoup de visibilité.

On entend que Charleroi mise sur la culture pour redynamiser son tissu social et son redéploiement urbain, est-ce le cas ?

Oui. Charleroi n'est pas une ville patrimoniale, elle n'a pas de bon club de foot depuis plusieurs années, il n'y a pas d'université ou des monuments qui attirent le routard. Il lui reste des institutions culturelles, qui essayent d'exercer un travail de qualité, malgré un sous-financement structurel. C'est logique

créatif en mesurant, par exemple, le nombre de brevets par habitant ou de concerts de quartier... Ces indices permettent d'établir un classement des villes "branchées", et les municipalités n'auraient plus qu'à élaborer des stratégies en conséquence pour gagner des places »⁴.

Créative, pour certains...

Les détracteurs du géographe américain mettent cependant en doute la corrélation claire entre la présence d'une certaine catégorie sociale et l'impact réel sur une ville. Le socio-logue Alain Bourdin, qui se méfie autant des notions floues que des a priori tranchés sur les supposées attentes des habitants, s'interroge d'ailleurs sur l'existence même de cette classe dite créative. Selon lui, la méthode utilisée pour identifier ce groupe est biaisée et non-fondée

scientifiquement. « Pour les décideurs urbains, l'enjeu est bien de faire converger aspirations des habitants et dynamiques de développement. D'où l'intérêt évident d'une classe créative qui serait à la fois présente localement et vecteur d'insertion dans la mondialisation économique et culturelle. Il est indéniable que la ville marketing, décrite avec réalisme [par certains] ou fustigée [par d'autres] au nom d'une certaine idée des valeurs d'aménité urbaine, est désormais notre réalité. Mais qu'en résultera-t-il pour les équilibres territoriaux et les liens sociaux ? »⁵

La principale critique formulée à l'encontre de ce classement des villes créatives repose donc sur le fait que celles-ci sont axées sur une classe spécifique de la population, plutôt privilégiée, et que cela risque de ne pas favoriser la participation de l'ensemble des

4 « Un kaléidoscope social, la classe créative, un leurre ? », dans *Sciences humaines*, n° 258, avril 2014, p. 21.

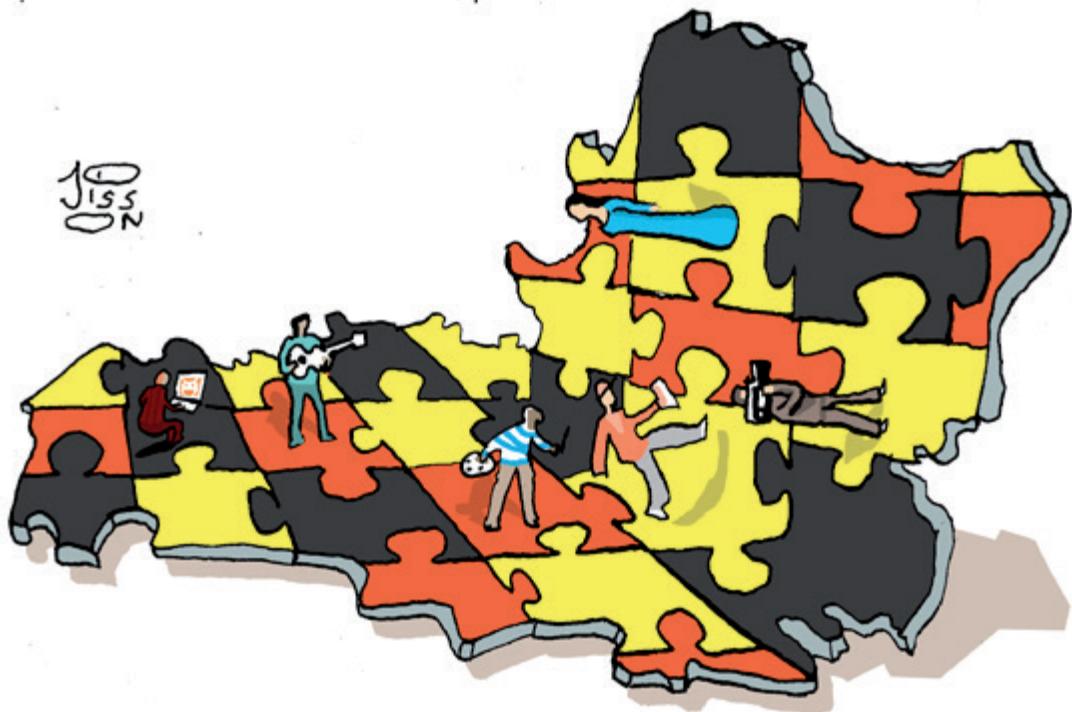
5 Alain Bourdin, « La classe créative existe-t-elle ? », dans *Urbanisme*, n° 344, sept.-oct. 2005.

que l'on joue cette carte-là. Mais on ne peut pas faire uniquement appel qu'à la culture. À la Ville, y a aujourd'hui plus d'écoute pour développer nos projets culturels. Mais ce type d'investissement n'acquiert une visibilité que sur le long terme. Et il doit s'accompagner d'autres politiques. À Charleroi, nous comptons sur le redéploiement urbanistique grâce au fond Feder, mais aussi sur la création de nouvelles filières d'enseignement. Sans ces paramètres, la politique culturelle ne peut atteindre ses objectifs, même si elle est partie prenante de la redynamisation du tissu économique.

N'y a-t-il pas un risque que la culture devienne un outil de marketing pour les villes ?

Cela a toujours été le cas. Lorsque les musées publics acquièrent des collections, c'est une question de prestige. Ce qui n'est pas incompatible avec une démocratisation de la culture. Lorsqu'une ville devient capitale européenne de la culture, cela permet d'obtenir plus de moyens financiers pour réaliser des projets. J'ai vu le changement depuis Mons 2015. Lorsque l'on parlait de culture début des années 2000, tout le monde s'en foutait. Aujourd'hui, vu les forces vives qui ont été fédérées à Mons, cela a changé les mentalités. (se)

1 Directeur de BPS22, le Musée d'art de la province de Hainaut.



citoyens. L'écueil de la ghettoïsation culturelle est présent. Car même si l'on peut se réjouir qu'une ville soit riche en musées, en lieux de divertissements trendy et attractifs, que cela draine des « cerveaux » et « personnalités créatives », le risque est grand que les plus démunis demeurent dans une position marginalisée et peu intégrée au sein de cette « ville idéale ».

Le sociologue français Alain Bourdin souligne aussi les limites de ce nouveau modèle urbain basé sur l'innovation et les transformations culturelles, avec le risque de retombées sur la stratification sociale : « Ce n'est pas en transformant la ville en un lieu propice à la créativité par la combinaison de ressources, de talents et de technologies, par l'entremise d'artistes, d'intellectuels et de presta-

taires de services aux grandes firmes, qu'une ville se développera sur le long terme. Le problème de la théorie de la classe créative, c'est qu'elle semble sauter certaines étapes dans son édification, passant de l'énoncé des problèmes urbains constatés à l'énoncé de réflexions sur les solutions à apporter à ces problèmes. Le questionnement sur ce qui doit être créé et sur ce qui sera créé pour régler les problèmes soulevés est totalement évité ». Une ville qui ne se préoccuperait pas de ses exclus n'atteindra jamais l'idéal que suggère l'utopie des villes créatives. Sans oublier le danger que celles-ci deviennent des vitrines marketing d'une culture formatée dans cette optique bien précise avec, de surcroît, un développement économique à deux vitesses. 

Exporter sa culture pour lui (re)donner vie

Dans certains pays, la culture est loin d'être anodine. Instrumentalisée pour asseoir l'idéologie du pouvoir en place, elle est surtout réprimée dès qu'elle sort des stricts carcans imposés. Souvent, l'exil constitue la seule voie émancipatrice. Et la culture, la voix des opprimés.

Par Hanieh Ziaeï
Politologue et sociologue - UQAM (Montréal) et ULB

Dans un contexte où la femme est considérée comme une éternelle mineure et dans un pays où les inégalités et politiques discriminatoires sont institutionnalisées, l'écriture a constitué, au moins pour une partie des femmes, un moyen d'émancipation voué à briser le silence ancestral, à contrebalancer le discours masculin, et à investir un champ de pouvoir qui exprime de façon manifeste la différenciation et la hiérarchisation des sexes. Cette prise de parole, même écrite, semble constituer une stratégie de contre-pouvoir des femmes. Malgré le musellement de la presse écrite par les autorités iraniennes, la presse féminine (journaux et magazines) véhicule des critiques à l'encontre des mesures discriminatoires du régime et devient, dès 1988, un mode d'action voué à dénoncer l'oppression et transformer les rapports sociaux entre les sexes. À partir des années 1990, une série de magazines se développe : *Zânan* (Les Femmes) ; *Zâne Emrouz* (Femme d'aujourd'hui) ;

Sedayeh Zân (La Voix de la femme) ; *Hogough e Zânan* (Le Droit des femmes). *Zânan* se définit d'ailleurs comme féministe et fait même référence au féminisme occidental (considéré par certains dirigeants religieux comme le symbole de la décadence). D'autres soulèvent les questions liées à l'éducation, au travail, au port du voile obligatoire et à l'oppression. Certaines de ces revues sont rapidement rappelées à l'ordre (comme *Zânan*), durement censurées ou tout bonnement supprimées. Les objectifs sont multiples : promouvoir le statut de la femme ; souligner les lacunes légales, sociales, politiques, culturelles et économiques liées à sa condition ; et proposer la réforme du Code civil, du droit pénal et de la législation du travail. Avec les nouvelles technologies de communication et d'information, les femmes exploitent aussi l'« espace virtuel »¹ comme un lieu d'expression, de créativité, voire de résistance et de dénonciation. Au-delà de la revendication aux droits

1 Par « espace virtuel », nous entendons : sites web ; blogues ; boîtes courriel ; réseaux sociaux (principalement Facebook et Twitter), transmissions de vidéos en ligne ; SMS envoyés par GSM, applications mobiles disponibles sur les téléphones intelligents, etc.

à l'égalité, les femmes iraniennes en lutte étendent leurs revendications vers le droit à la différence et à la singularité.

Interroger sa culture grâce à l'exil

Pour certaines artistes iraniennes, l'émancipation s'est quant à elle véritablement réalisée en passant par l'exil. Le départ étant vécu comme une forme de résistance à part entière face à l'oppression idéologique et générale. Dans ce contexte sociopolitique particulier, l'exil représente une nouvelle possibilité de se créer, de se définir et de s'inventer non seulement en tant que femme citoyenne dans une société où la domination masculine et patriarcale n'est plus la norme, ou tout du moins devient socialement et juridiquement discutable, mais aussi en tant que femme artiste, avec l'opportunité de s'approprier un espace de création et une liberté de mouvement permettant de s'identifier à son environnement social et physique. Un peu comme si elles parvenaient enfin à s'approprier *Une chambre à soi*² et le besoin profond d'un espace individuel qui leur est propre. Cette émancipation de l'artiste s'inscrit indéniablement au-delà du simple passage sur la terre d'accueil. Elle offre en ce sens de réelles chances pour une reconnaissance pleine et entière de son identité d'artiste.

Nombre d'artistes iraniens ont d'ailleurs profité du contexte de troubles politiques liés au mouvement Vert (grosses manifestations postélectorales en juin 2009) pour s'extirper

du pays et s'exiler dans les grandes métropoles, particulièrement celles et ceux qui ont connu les foudres de la censure. Une fois établies à l'extérieur de l'Iran, plusieurs artistes ont travaillé sur les questions liées à la thématique de l'oppression des femmes iraniennes. C'est notamment le cas de l'artiste de renommée internationale Shirin Neshat³ qui attire l'attention du milieu artistique occidental avec la représentation de la femme voilée (en *tchador*, le voile islamique noir) au cœur de son iconographie. Son travail est traversé par la critique de la société islamique (notamment avec l'exploration de la répartition des rôles sociaux entre hommes et femmes) et des structures patriarcales de collectivités traditionnelles. L'exil de l'artiste peut ainsi être lu aussi comme une forme d'« agentivité » (capacité d'agir) et comme une forme à la fois de détournement et de résistance à la morale, au statu quo, ou encore à l'idéologie politique ou religieuse. Dans sa série, *Everyday Life* (2000), Shadi Ghadirian a de son côté utilisé les objets du quotidien pour exposer la question de l'identité chez les femmes iraniennes. Elle a notamment photographié des femmes voilées en occultant leurs visages avec des objets de cuisine et effectue ainsi une critique des rôles qui leur sont traditionnellement distribués.

Corps sensible et pensant

La thématique du corps féminin est aussi un sujet exploré par de nombreuses femmes artistes (Parisa Rajabian, Farzaneh Rezaeimahabadi, Naghmeh Sharif, Sepideh

² Virginia Woolf, *Une Chambre à soi*, Londres, Hogarth Press, 1929.

³ Son premier long-métrage *Women Without Men* (en 2009). Dans *Turbulent, Rapture, Fervor*, et *Passage*, Shirin Neshat explore la ségrégation spatiale entre les hommes et les femmes en terre d'islam et la multiplicité de l'image de la femme musulmane.



Nour Mohammad Manesh, Samin Abarqoi, Homa Arkani et bien d'autres). La nudité et la sexualité liées au corps, et principalement au corps féminin, constituent à elles seules des tabous par excellence et le lieu où s'exercent simultanément la norme et la transgression. C'est bien la raison pour laquelle ces femmes artistes cherchent à se les réapproprier et à mettre en avant leur conception singulière de la féminité, de la sensualité, du corps étouffé et écrasé (par la domination masculine) ou en révolte (contre une morale imposée).

Toutefois, une partie de la jeune génération des artistes iraniennes contemporaines souhaite sortir de

la boîte stéréotypée du misérabilisme exotique de la « femme victime », tant recherché d'ailleurs par la logique mercantile du marché de l'art : « En tant qu'artiste femme iranienne, le marché de l'art occidental attend de moi que je me prononce artistiquement sur les thématiques du voile et du tchador. Comme si on devait contribuer à la vitrine de leurs clichés... »⁴, se désole l'artiste Narcisse E. Esfahani. Ces femmes artistes tentent, dans la mesure du possible, de dépasser les clichés simplistes tant orientaux qu'occidentaux – en tentant elles-mêmes d'établir un droit à la singularité et de proposer un nouveau dialogue à la fois avec l'identité d'origine et l'altérité.

4 Propos recueillis par Hanieh Ziaeï lors d'une entrevue avec Narcisse E. Esfahani à Montréal le 14 octobre 2015 parue dans Hanieh Ziaeï, « Narcisse E. Esfahani. Néo-nomade », *Vie des Arts*, n° 244, Volume LXI, automne 2016, p. 37.

S'émanciper ici grâce à la musique de là-bas

Au pays, tous vivaient de leur musique, de leur voix, de leur instrument. Mais la guerre, les représailles ou leurs opinions politiques les ont obligés à fuir. Réfugiés en Belgique, ils ont trouvé le moyen de continuer à vivre de leur art et de transmettre leurs cultures au travers de « Refugees for Refugees ». Un projet musical riche, novateur et symbole de mixité.

Par Vinciane Colson
Journaliste

i
 « Bonjour ! Dag ! Hello ! As-salam alaykum ! Tashi Delek ! » Les premiers mots de la journée entre les musiciens donnent déjà le ton. Ici, les langues s'entrechoquent, se mélangent et se réinventent. Les dix musiciens qui composent le groupe *Refugees for Refugees* viennent en effet de contrées très différentes : la Syrie, l'Irak, le Pakistan, l'Afghanistan, le Tibet... et la Belgique. « Parfois, on a des problèmes de communication », s'amuse Tammam Al Ramadan, musicien syrien réfugié en Belgique depuis 3 ans. « Mais on a une langue internationale : la musique. C'est vrai qu'on se sert généralement de la musique pour faire comprendre ce qu'on veut dire », ajoute Tristan Driessens, musicien belge et directeur artistique du groupe. Et ça fonctionne ! Petit à petit, les notes s'envolent... Le ney syrien (flûte traditionnelle) de Tammam semble donner une nouvelle dimension aux chansons d'amour afghanes du troubadour Aman Yusufi, alors qu'Asas Qizilbash, le dernier joueur de sarode du Pakistan, dialogue

**Quand tu donnes,
tu reçois en même
temps. Et ça, c'est
très bon en musique.**

à travers son instrument à cordes avec le quanum du virtuose irakien Souhad Najem, comme s'ils avaient toujours joué ensemble.

Des ponts sonores

Après plus de 40 concerts à travers l'Europe, une harmonie se dégage du groupe... même si les débuts ne furent pas toujours faciles. « Entre la musique urbaine de Bagdad et la musique villageoise de la haute montagne du Tibet, il y a évidemment un grand fossé. Mais avec beaucoup de créativité, d'ouverture d'esprit, et surtout en se servant des affinités humaines qui se tissent entre nous, on peut faire des choses fabuleuses », explique Tristan Driessens. C'est

lui qui est chargé de créer des ponts sonores entre les différentes cultures musicales. « On suit en quelque sorte la route de la soie... en s'autorisant quelques détours ».

Né en octobre 2015, le projet *Refugees for Refugees* ne devait au départ donner lieu qu'à la production d'un CD. L'ASBL Muziekpublique voulait alors rassembler des musiciens réfugiés en Belgique pour changer l'image négative qui collait à la peau des migrants. Mais le succès du groupe a dépassé toutes les attentes. « Il y a eu un tel retentissement, on a senti qu'il y avait beaucoup d'intérêt de la part des médias et du public », explique Lynn Dewitte, chargée du label Muziekpublique. « On a décidé de continuer le projet car pour ces personnes, c'était l'occasion de trouver une place ici et de valoriser leur travail en tant que musicien ».

L'épanouissement retrouvé

Cette opportunité, Tammam Al-Ramadan ne l'a pas ratée. Professeur au conservatoire d'Alep, Tammam a 22 ans quand il décide de fuir la guerre en Syrie. Arrivé en Belgique en février 2014, il passe par un centre d'accueil, avant d'obtenir son visa quelques mois plus tard. Il apprend le français à une vitesse exceptionnelle, passeport selon lui pour se recréer un réseau et une vie en Belgique. Mais c'est en rejoignant *Refugees for Refugees* qu'il s'épanouit réellement. « Je n'étais pas d'accord de quitter mon pays, mais pour le moment, on n'a pas d'autre choix que de fuir la guerre et la destruction. *Refugees for Refugees*, c'est l'un des meilleurs projets sur lesquels j'ai travaillé. C'est un échange. Sur une musique tibétaine que je n'avais jamais entendue, j'essaie de mettre mon instrument à disposition. Quand tu donnes, tu reçois en même temps. Et ça, c'est



très bon en musique. » Cet échange, ce partage, il le vit également via les cours de ney qu'il donne à Muziekpublique. Lancé en septembre 2017, son cours attire 13 élèves chaque semaine. Et cet ancien professeur du conservatoire d'Alep n'a rien perdu de sa passion de la transmission. « Je ne m'attendais pas à avoir autant d'élèves car ce n'est pas un instrument très connu, même dans la musique orientale. Quand je joue de la flûte arabe, c'est une musique étrangère ici. Mais mes élèves sont vraiment intéressés, ils progressent, je suis très content. »

Retour à la légèreté

Retour aux répétitions. Sur scène, Tristan donne des indications à Tarek al Sayed, le joueur d'oud (instrument à cordes pincées très populaire dans les pays arabes). De l'autre côté du plateau, Tammam teste quelques accords avec Fakher, son ami musicien, également originaire d'Alep. Entre les morceaux, chacun se félicite, se conseille et petit à petit les rires retentissent.

« Je connais le récit de vie de chacun de mes collègues », nous raconte Tristan. « Certains musiciens portent sur leurs épaules des deuils, des passés très lourds, des traumatismes. Pourtant, la musique peut alléger tout ça. Le fait de pouvoir s'exprimer en Europe à travers leur instrument, leur art, ça allège beaucoup. Malgré les réalités de vie qui sont toujours là, la musique installe une ambiance de joie, elle peut vraiment guérir... C'est très beau à voir. »

Un éclat de rire ressort plus que les autres. C'est celui de Dolma, chanteuse tibétaine réfugiée en Belgique depuis 10 ans. Seule femme du groupe, elle a retrouvé grâce à *Refugees for Refugees* le plaisir de remonter sur scène et de partager sa passion avec le public. Un public qui est au rendez-vous puisque la plupart des concerts du groupe affichent complet. Et un nouvel album est en préparation. Mais chut ! Sur scène, le calme est revenu. Seule reste la voix cristalline et envoûtante de Dolma. Un moment magique, en suspension. 

Une richesse pour la Belgique

À l'origine du projet *Refugees for Refugees* : Muziekpublique, une ASBL bruxelloise qui, depuis 15 ans, défend et promeut les musiques du monde, plus particulièrement celles qui ont un lien avec les musiques acoustiques, traditionnelles, populaires, folk, métissées, classiques, jazz et « nu:trad ». L'association organise des concerts, propose des cours d'instruments traditionnels venant des quatre coins du monde avec des musiciens renommés et accompagne des groupes, via son label. « On essaie d'offrir de la visibilité à des groupes de différentes traditions du monde qui vivent ici en Belgique », explique Lynn Dewitte, chargée du label Muziekpublique. « Des groupes qui représentent en fait ce qu'est la Belgique actuellement, dans toute sa richesse ».





Carte blanche

Réformer le CPC: déjà ?

Moins d'un trimestre après la rentrée scolaire, les idées et propositions se bousculent déjà pour faire du cours de philosophie et de citoyenneté (CPC) une pleine réussite. Et il est temps !

Par Benoît Van der Meerschen
Secrétaire général adjoint

Comme le soulignent cinq députés réformateurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) dans une audacieuse proposition de décret : « Aujourd'hui, l'expérience nous démontre malheureusement qu'une réforme utile peut être entravée par manque de lucidité ou de courage politique. »¹ En effet, si le CPC a aujourd'hui été généralisé à l'ensemble de notre enseignement officiel, le choix de faire coexister une heure obligatoire de ce nouveau cours avec une heure de religion ou de morale non confessionnelle a d'emblée montré ses limites.

Difficultés organisationnelles, insuffisance de temps sur le plan pédagogique, informations tardives... Ces écueils ont été dénoncés par de nombreuses voix, même par des inspecteurs de religion catholique, dans une récente et tonitruante interview : « Ce système aboutit à l'impraticabilité des cours philosophiques dans beaucoup d'écoles officielles, assure Paul Verbeeren, l'un des inspecteurs interviewés par Le Soir. Le compromis que l'on croyait pacifiant pose problème aux politiques, aux professeurs, aux directions, aux élèves... »²

Ces critiques avaient déjà largement tinté aux oreilles de nos responsables

politiques. Dans la conclusion de son chantier des idées, le 26 novembre dernier, le PS demandait dans sa proposition n° 29, dès 2019 « la généralisation pour tous les élèves, quel que soit le réseau d'enseignement, d'un cours de philosophie et de citoyenneté de minimum de deux heures par semaine donné par des enseignants spécifiquement formés ».

1 + 1 = 2, pas 1 !

Dans le même ordre d'idées, passant définitivement la surmultiplié, c'est carrément une proposition de décret qu'ont déposée cinq députés du MR le 7 décembre dernier avec un objectif clair : passer dès la rentrée scolaire de 2019 à un CPC de deux heures par semaines dans l'enseignement officiel. Ce faisant, le MR se positionne de façon forte dans ce dossier et, surtout, au-delà des discours, dépose une proposition concrète.

Comme le capharnaüm actuel découle en grande partie du modèle « 1+1 » adopté par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ces deux partis politiques font résolument le choix des générations futures en proposant,

1 Exposé des motifs de la proposition de décret du 7 décembre 2017 modifiant diverses dispositions relatives aux cours de philosophie et de citoyenneté, de religion et de morale non confessionnelle déposée par MM. Jean-Paul Wahl, Philippe Knaepen et Jacques Brotchi, Mmes Valérie Warzée-Caverenne et Carine Lecomte, p. 7.

2 Éric Burgraff, « Un appel pour révolutionner le cours de religion et morale », dans *Le Soir*, 18 décembre 2017.

certes selon des modalités différentes, de passer dès la prochaine législature à un véritable cours commun de philosophie et de citoyenneté pour tous. C'est la seule façon de pouvoir répondre au programme ambitieux de ce nouveau cours, comme de dépasser les innombrables problèmes organisationnels et pédagogiques, qui ont émaillé son introduction.

Certes, les éternels esprits chagrins³ brandiront à nouveau (et maladroitement) la Constitution pour empêcher toute réforme mais, cette fois-ci, comme le relèvent habilement les députés réformateurs dans l'exposé des motifs de leur proposition⁴, la volonté politique d'avancer vers un cours de deux heures semble bien affirmée et partagée pour, au plus tard, la prochaine législature.

Recentrage sur les enfants

Enfin, on peut relever aussi que ladite volonté politique est également, à terme, de faire bénéficier *tous* les élèves de la FWB de ce CPC de deux heures. Promesse qui signifie que l'étrange exonération dont le réseau privé confessionnel est actuellement gratifié, à

savoir ne pas devoir organiser un véritable CPC, aurait vécu : ce ne sera que logique comme l'avait relevé la section de législation du Conseil d'État dans un avis du 7 septembre 2015 en précisant que ce CPC correspond précisément à ce qu'exige la convention des droits de l'enfant en son article 29 et que l'intérêt supérieur de l'enfant prime sur la liberté d'enseignement.

Heureusement ! Car instaurer un CPC de deux heures obligatoire pour tous les élèves et proposer, de manière optionnelle et à la demande, un cours de religion ou de morale non confessionnelle hors grille horaire constitue l'un des moyens d'arriver à une école en phase avec les réalités du XXI^e siècle.

« Le temps est une construction », a écrit Antoine de Saint-Exupéry. Et en ce brumeux début d'année 2018, les lignes bougent. Petit à petit. En attendant, une proposition de décret est sur la table du Parlement et constitue un appel pour toutes les forces démocratiques désireuses de voir ce dossier évoluer. Que chacun prenne ses responsabilités ! 



© Amélie Benoist/BSIP/AFP

³ Lire Manu Van Lier, « Quel avenir pour les cours de religion ? », mis en ligne sur www.cathobel.be, le 11 décembre 2017.

⁴ L'Open VLD propose de remplacer dans l'enseignement obligatoire les cours de religion et de morale par un cours de *levenbeschouwing, ethiek en filosofie* (LEF) ; le 18 juillet dernier, la députée Joëlle Maison indiquait que « les mandataires DéFI n'ont jamais fait mystère de leur souhait de voir émerger un cours substantiel de deux heures pour l'ensemble des élèves » ; quant à Écolo, il a historiquement toujours défendu un cours de deux heures de philosophie et de citoyenneté.



72 Bi(t)ches, ô mes Bi(t)ches !

74 Défendre son territoire

76 Cinq femmes accusent... le coup



Bi(t)ches, ô mes Bi(t)ches !

« De la biche à la “bitch”, il n'y a qu'un “t” amer aux effluves d'insultes » : voilà une accroche aguicheuse et... durement réaliste ! Rencontre avec Bb Itch et Lil Itch du duo bruxellois les Bi(t)ches (piano/voix), pratiquantes d'un féminisme pro-sexe burlesque et provocateur.

Par Amélie Dogot
Secrétaire de rédaction

C'est au café La Biche, à Saint-Gilles, que nous avons rendez-vous avec les Bi(t)ches. Cela ne s'invente pas. Après les avoir vues débarquer sur scène en Bécassine version poupée gonflable, yeux de biche démesurés et bouches en cul de poule, on était impatiente de les voir à la ville. Elles débarquent, tout en fourrure et en couleurs, et s'effeuillent – un peu moins que sur scène, il est vrai. Tout en elles respire la sensualité. Barbara Mavro Thalassitis alias Bb Lona, formée au chant lyrique, a été chorégraphe et danseuse pendant 15 ans et a « trainé ses guêtres » dans le monde du théâtre de la musique classique avant de devenir la chanteuse, auteure et interprète du groupe Kinky Frogs. Céline Lory, elle, est à la fois juriste diplômée de l'ULB, pianiste de formation classique et modèle photo. Elle écrit depuis toujours et chante depuis peu¹. Les deux complices « bitchent » ensemble depuis un an et demi. Entre elles, le thème de la femme s'est imposé naturellement. Outre le fait d'aimer jouer de leur

corps et de leur voix, elles avaient cette « obsession commune » née d'une révolte face au statut de la femme-objet. Leur fil rouge, vif comme leurs perruques : la salope.

Emblématique et hors cadre

Figure récurrente de la féminité, insulte suprême, courante et dramatiquement banalisée à l'adresse de celles qui ne rentrent pas dans le cadre du rôle passif et doucereux de la femme soumise, « la salope concentre tous les sujets touchy autour de la femme : liberté, sexualité, pensée, action », affirme Bb Lona. « La salope, c'est la femme qui pose question », poursuit Céline Lory.

Le féminisme pratiqué par les Bi(t)ches ne passe pas à la trappe la féminité et la sexualité. *Beauté fatale* de Mona Chollet pourrait être leur livre de chevet. « Pour nous, la féminité est un choix, pas une contrainte, une obligation. On ne vit pas nos attributs féminins comme un fardeau. On est très contentes d'être des femmes et on en joue ».

¹ En corps Y-bride, objet sonore et visuel en cours de collecte de fonds sur kisskissbankbank.



Bb Itch et Lil Itch, les « hard » Bécassine du féminisme chanté façon cabaret.

Sur scène, après avoir entonné leur tour de chant avec « Les Biches » de Jacques Brel, les Bi(t)ches interrogent de manière frontale l'égalité et la sexualité féminine en tant que droit avec des titres comme « Marie-Salope », « La Femme éponge », « A(u) poil », « Une pute à prix d'or », « Je veux jouir » et « I'll be your bitch ». Poupées trop farfardées ou veuves noires éplorées, elles ne sont ni jolies ni polies selon les conventions. Ça tombe bien, elles s'en « battent les ovaires ». Elles tournent l'insulte en revendication, rebattent les cartes et jouent tout à tour celle de la provocation par un langage « fleuri », de la sensualité, de l'érotisme et de la nudité en sautant de la sphère domestique à la sphère professionnelle en passant par l'intime.

Sainte Simone veille

Au fil du spectacle, le pamphlet déclamé « Parce que je suis une femme » vire du

noir au rose, parce que la femme dominée d'hier et d'aujourd'hui s'émancipe, à l'image de sainte Virginie Despentes et de sainte Lydia Lynch. Comme elles l'expliquent dans leur manifeste : « De Simone Veil qui s'est battue pour la législation sur l'avortement à Marie-Antoinette à qui l'on reprochait sa liberté de mœurs et que l'on considérait en son temps comme "la plus grande prostituée de France", en passant par George Sand, l'écrivaine la plus insultée de son vivant pour sa libre pensée, la salope s'est avérée à nos yeux comme un symbole de résistance, n'en déplaise à ses détracteurs. »

En guise de rappel aux tonalités shakespeariannes, les Bi(t)ches s'interrogent : « To bitch or not to bitch » ? Car après tout, les femmes ne devraient être que ce qu'elles décident d'être : biche ou bitch, aucun des deux ou tout à la fois, ce n'est rien d'autre qu'une question de choix.



La revue des Bi(t)ches

Tous les premiers mercredis du mois
février > juin
20h30 / Sazz
N'Jazz (Bruxelles)
03.03 / 20h30 /
CRU (Grimbergen)
09.03 / 20h30 /
Rayon vert (Jette)

Le thé des Bi(t)ches

14.01 / 16h / Sazz
N'Jazz (Bruxelles)

Défendre son territoire

Originaire de Zakho, dans le nord de l'Irak, Sahim Omar Kalifa réside en Flandre depuis l'âge de 20 ans. Dans son premier long métrage, « Zagros », le réalisateur belgo-kurde dénonce le manque de liberté individuelle dans sa communauté kurde d'origine. Mais il souligne aussi l'émancipation et le courage des femmes qui bousculent la culture locale.

Par Sandra Evrard
Rédactrice en chef

Espace de Libertés : Le thème abordé dans votre film, celui de l'honneur des femmes, est récurrent dans le cinéma oriental. Pourquoi l'avoir choisi ?

Sahim Omar Kalifa : Ce que je raconte dans ce film, je l'ai moi-même observé. Dans ma région d'origine, les droits individuels sont inexistant. On n'a pas d'autonomie, car nous devons faire attention à une série d'éléments tels que les traditions culturelles, familiales, la religion, entre autres. Mais je voulais aussi montrer une face moins connue, avec l'émancipation des femmes kurdes combattantes. En 1991, elles sont arrivées dans notre village très conservateur et c'était un peu magique de les observer, alors que je n'avais jamais vu que des femmes s'occupant des enfants ou coincées dans les tâches ménagères. Le contraste d'avec ces combattantes était énorme !

Elles ont également joué un rôle important dans la lutte contre Daesh ?

Oui, elles ont permis de grands changements. En Syrie, elles ont lutté contre l'État islamique. Ce fut une forme d'*empowerment* pour tout le monde.

On les voyait dans les journaux, à la télévision, et cela leur a donné un statut. Mais à cause des traditions séculaires, ce n'est pas bien accepté. C'est même perçu comme une trahison par certains, ce que je montre dans le film. Heureusement, beaucoup de gens ont également compris que ces femmes ne constituent pas une menace pour la communauté, au contraire, elles ont défendu le pays.

Le choix du casting de l'actrice principale n'est pas anodin ; il s'agit d'une femme elle-même très engagée pour la cause féminine .

En effet. Le casting n'a pas été facile, notamment parce que depuis trois ans, cela devient plus tendu en Turquie. Nous avions d'abord choisi une actrice turque, qui avait accepté le rôle, avant de se désister. Elle est relativement célèbre à la télévision turque et elle a eu peur de devoir faire face à des problèmes en jouant le rôle d'une femme kurde ! Nous avons donc cherché une actrice vivant en Europe et nous avons trouvé Halima Ilter, qui est kurde et vit en Allemagne depuis son enfance. Elle est fort engagée pour la défense



des droits des minorités et de la liberté des femmes.

Pensez-vous que l'Occident n'est plus soumis au pouvoir patriarcal ?

Je pense que l'histoire de cette famille kurde peut avoir un écho universel et que même les Européens et Américains peuvent s'y reconnaître. Partout, les hommes continuent à exercer leur pouvoir pour dominer les femmes... Même à Hollywood ! Une différence peut-être : même si les femmes sont abusées, notamment sexuellement, un peu partout dans le monde, dans les pays musulmans, elles ne peuvent pas en parler à leur famille, car elles risquent une double victimisation, à cause de cet honneur qui domine tout. Le parallèle que je peux cependant oser avec l'affaire Weinstein, c'est que les actrices se sont également tuées pour préserver leur réputation et leur job...

Dans votre film, les femmes sont les premières victimes de ce système patriarcal, mais les hommes en sont également prisonniers ?

En effet, la véritable liberté individuelle n'existe pas. Chacun est victime du poids des traditions. Vous existez pour le groupe et il faut respecter une série de règles. Mais les hommes ont davantage de pouvoir que les femmes, ce pourquoi ils craignent le changement. Dans le film, même le patriarche n'agit pas librement. Il sait que son comportement n'est pas le bon, mais il agit ainsi pour préserver sa position, même si cela ne le rend pas heureux. Mais bon, j'ai l'espoir que tout cela



change petit à petit. On note déjà une évolution. Les femmes bousculent les traditions et ce mouvement est en train de changer pas mal de choses.

Fin septembre dernier, il y a eu un référendum de la part des Kurdes d'Irak, très vite étouffé. Qu'en pensez-vous ?

C'est triste. Si nous avions au moins autant de droits que les Catalans ou les Flamands, nous ne demanderions pas l'indépendance. Mais lorsque l'on voit la situation en Turquie, avec 25 millions de Kurdes qui n'ont aucun droit, on peut comprendre ce besoin d'indépendance. Mais le référendum s'est produit sans aucun dialogue avec le gouvernement irakien. Je pense qu'il s'agissait davantage d'un sondage et qu'ils voulaient aussi voir quelle serait la réaction au niveau international. Les Américains ont été les meilleurs amis des Kurdes durant la guerre, mais après le référendum, ils ont complètement changé d'attitude. La situation est extrêmement complexe, notamment à cause des réserves d'hydrocarbures. Tout le monde souhaite garder la mainmise sur la région. 

En prenant les armes pour combattre Daesh, les femmes kurdes veulent aussi se libérer du joug patriarcal.

Cinq femmes accusent... le coup

C'est une tribune universelle à la citoyenneté. Un plaidoyer féminin aux identités multiples. Gare aux idées reçues, car ici le public entre dans l'intimité de ces femmes en colère dont la vie est liée à une seule : celle de l'auteure qui fait de « J'accuse » son bilan de carrière et d'humanité. Rencontre avec Annick Lefebvre.

Par Soraya Soussi
Journaliste

i
« J'accuse »
Pièce née à Montréal sous la plume d'Annick Lefebvre
Adaptation belge : Rideau de Bruxelles
Mise en scène : Isabelle Jonniaux
25 > 27.01 Théâtre de l'Ancre / Charleroi
29 > 30.01 Centre culturel Jacques Franck / Bruxelles

Cinq femmes sur scène. Il y a celle qui « encaisse », une vendeuse de lingerie du quartier européen qui en a marre d'être le sujet de jugements de ses clientes de la Commission. Celle qui « agresse », femme indépendante à la tête d'une PME, xénophobe et raciste assumée. Celle qui « intègre », jeune immigrée qui a tout appris de la culture belge et est à la recherche d'un « vrai mec ». Il y a celle qui « adulé », une groupie de Lara Fabian qui s'en prend directement à l'auteure durant son monologue. Et puis il y a celle qui « aime » et déclame une ode à l'amitié pour transmettre son message sociopolitique.

La mise en scène est sobre et modeste, offrant l'espace entier du lieu aux comédiennes. La musique (techno) qui rythme les intervalles s'est arrêtée. La première accusatrice se place à droite de la scène. Les quatre autres personnages se sont installés, en ligne, à l'arrière. Sarah Lefèvre alias « la fille qui encaisse » commence son monologue. Son accent liégeois détend l'atmosphère

encore sous le joug de la musique d'introduction. On l'avouera, le public se moque gentiment. Puis, il commence à prendre ce personnage à l'allure naïve et aux talons rouges au sérieux. C'est que son discours fait écho et semble dénoncer ce que le public est en train de ressentir : de la suffisance face à la vendeuse de lingerie. Le public est repéré, dénudé ! L'attention est captée !

À tour de rôle, ces cinq personnages aux vies distinctes, victimes du jugement des autres, et donc accusées, accusent à leur tour. Elles cognent fort et juste. Commençant au bord de l'implosion, elles décochent tout ce qu'elles ont. L'écriture est incisive. L'auteure s'assure de bousculer avec humour, ironie, autodérision et cynisme. De nature jusqu'au-boutiste, Annick Lefebvre dévoile des phrases interminables, mais dotées d'une telle finesse et justesse de mots que l'effort de concentration ne se fait pas ressentir. Par un « c'est pas vrai » à chaque début de monologue, ces cinq femmes cassent toute idée reçue et

nous transmettent le message d'Annick Lefebvre : « Des combats peuvent être menés de manière individuelle. Être les maillons d'une grande chaîne fait que nous sommes, à notre mesure, importants socialement. »

Un devoir d'enquête

Dotée d'un profond intérêt pour l'humain, Annick Lefebvre nous confie que ces femmes sortent d'histoires et de rencontres qu'elle a vécues. Mais pour sortir d'elle-même et de ses sujets de prédilection, l'auteure mène de véritables enquêtes et s'immisce dans le quotidien des personnes pour les comprendre : « Lorsque j'étais en train d'écrire *J'accuse*, j'ai constaté qu'il y avait des femmes très attachées à des chanteuses "pop". Je ne comprenais pas cet engouement extrême pour une chanteuse. Je me suis donc infiltrée dans leur monde. J'ai traqué des femmes pendant 10 ans dans l'adaptation de la pièce version québécoise. L'un de mes personnages me questionne sur ce qui est le plus pathétique : traquer des fans pendant 10 ans ou être fan de Lara Fabian ?! » Cette volonté de comprendre par l'immersion et l'enquête pour transmettre un message fort s'applique à sa vie quotidienne et à son travail.

Une pièce « bilan »

Cinq ans. C'est le nombre d'années qu'a mis l'auteur pour écrire *J'accuse* : « Je n'écrivais pas de manière assidue, j'avais encore un boulot alimentaire (vendeuse de bas nylon). J'ai commencé à faire une enquête sur moi-même. J'ai écrit par accumulation d'expériences de vie. Cinq mini-enquêtes arrivées à terme et



© Gilles-Ivan Frankignoul

qui se raccordaient les unes aux autres. Cette pièce m'a appris à écrire. Elle m'a fait évoluer dans mon travail. Ce n'est pourtant que ma deuxième pièce portée sur scène, mais elle reste un condensé de ce que j'avais vécu comme jeune auteure. »

J'accuse, c'est le texte d'une femme venue à la scène par le hasard et le fruit de rencontres comme Wajdi Mouawad¹ ou encore le dramaturge québécois Olivier Choinière. Mais, c'est aussi les récits d'une vie, de rencontres qui nous forgent dans la société et nous renvoient à notre identité en tant qu'individus pour enfin prendre conscience de notre rôle sociopolitique en tant que citoyens et citoyennes.

Les femmes n'ont pas qu'une seule identité !

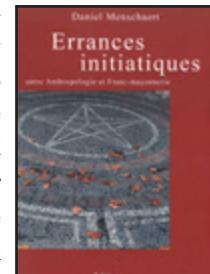
1 Homme de théâtre, metteur en scène, auteur, comédien, directeur artistique, plasticien et cinéaste libano-canadien.

Condamné à être plus grand que soi-même

D'où parle-t-on ? Et qui s'exprime vraiment quand on ouvre la bouche ? C'est peut-être pour tenter de trouver des réponses à ces questions que Daniel Menschaert s'est mis en tête d'écrire ce qui ressemble à s'y méprendre à une autobiographie ou, mieux, à un testament philosophique. Le parcours de celui qui fut délégué général de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Région wallonne au Maroc, commence à Bruxelles, du côté de la rue Gray et de la place Jourdan. Il connaîtra des stations d'apparence banale comme le Borinage, le Jura suisse, le quartier de Cureghem à Anderlecht, ou encore un petit village ardennais anonyme, pour enfin se déployer au service de l'État, d'abord en Pologne, en Afrique du Nord ensuite. Mais une autre étape fondatrice fut celle de la franc-maçonnerie. Entré relativement jeune, à l'âge de 32 ans, l'auteur avoue que ses études d'anthropologie à l'ULB lui ont sans doute permis d'en comprendre plus aisément les arcanes. Dans ce petit livre plein de sagesse et de modestie, Daniel Menschaert jette un regard par-dessus son épaule. Bien qu'il s'en défende, on ne sera pas trop surpris d'y trouver de temps à autre une pointe de nostalgie à l'égard des mondes qui disparaissent dans le chaudron de l'histoire, ainsi – à l'instar sans doute de son modèle Claude Levi-Strauss – qu'un brin de pessimisme quant à notre avenir collectif. Pourtant, pour Daniel Menschaert, tout espoir n'est pas

perdu, il y a encore des lieux de rédemption. La loge maçonnique, par exemple, où il est possible d'arrêter le temps pour méditer. Plus loin, il insiste : la pensée maçonnique ferait partie de la « pensée sauvage », dada des anthropologues. Une forme de vision qui tente de réconcilier en une gigantesque synthèse tout ce qui vit, « la beauté d'un monde plein de diversité et la sagesse des peuples ». Rien moins. Daniel Menschaert dévoile alors son *credo* personnel, sa transcendance à lui : « celle d'une humanité générale où le moi ne s'oppose plus à l'autre et l'homme au monde. [...] Moins de vanité et plus de fraternité ». En voilà une leçon qu'elle est belle. (jph)

 Daniel Menschaert, « Errances initiatiques. Entre anthropologie et franc-maçonnerie », Bruxelles, Télélivre, 2017, 120 pages. Prix : 16 euros



La peine et le coup

Lettres de détenus, souvenirs réalistes ou rêvés, pamphlets remplis de désillusion ou de ressentiment, fictions basées sur des faits réels ou pas, poèmes hallucinés... la littérature carcérale est un genre en soi. Tantôt griffonnés sur des supports improbables sortis en fraude, tantôt publiés au grand jour par des éditeurs prestigieux, tantôt criés sur la place publique (ou à la radio), ces textes sont presque toujours marqués du sceau d'une très grande souffrance. Et ce « surcroît d'humanité » touche, fascine et émeut. Bien sûr, ces écrits trimballent avec eux un certain malaise. Nul ne peut éviter de se poser, même secrètement, la question de savoir qui se cache derrière

les mots : franche crapule ou victime pathétique ? En tout cas, Hafed Benotman cumulait deux caractéristiques qui le rendaient à la fois inquiétant et attrayant : un CV judiciaire long comme un jour sans pain et un verbe gouailleur comme un dialogue de Michel Audiard.



There is an alternative ! La preuve par 200

Le moins que l'on puisse dire, c'est que Margaret Thatcher, la célèberrime Première ministre de Grande-Bretagne dans les années 1980 et 1990, a laissé des souvenirs mitigés... L'une de ses expressions favorites était, paraît-il, qu'il n'y a pas d'alternative, « *There is no alternative* » dans la langue de Shakespeare, résumée par l'acronyme TINA. C'était sa façon à elle de dire qu'en dehors des lois de l'ultralibéralisme, il n'y avait point de salut. Aujourd'hui, il est frappant de constater que la politique de beaucoup de gouvernements libéraux de par le monde est toujours redévable du « thatchérisme », même s'ils ne le disent pas ouvertement : réduction du rôle et des dépenses de l'État, privatisation des services publics, déréglementation, dérégulation, etc. Dans le cas de Thatcher, cette politique conduira notamment au creusement des inégalités et des disparités sociales, à une réduction de la sécurité sociale et à une spéculation financière qui provoquera une crise mémorable en septembre 1992

et qui, selon certains économistes, serait à l'origine de celle de 2008. Mais il n'y avait pas d'alternative, paraît-il. Est-ce toujours le cas aujourd'hui ? Si oui, c'est donc que le destin de l'humanité est écrit dans les astres et que la sacro-sainte « main invisible du marché » dirige nos vies aussi implacablement que Dieu, Jéhovah, Allah ou Vishnou (biffer la mention inutile). Alors, fatalité ? Que non, nous dit l'économiste (et militant) belge Olivier Bonfond dans son ouvrage paru récemment aux éditions du Cerisier, l'atypique éditeur montois. Non seulement il faut « tuer TINA » mais avec ses 200 propositions, Olivier Bonfond prouve qu'il existe bel et bien de nombreuses alternatives... Du moins si l'on accepte les raisonnements proposés dans ce qui reste un essai idéologiquement très engagé. En définitive, tout est peut-être là : dans le pré-supposé qui guide le regard que l'on porte sur le monde. Il est vrai qu'Olivier Bonfond travaille pour le Centre d'éducation populaire André Genot, une organisation d'éducation permanente très proche de la FGTB. (jph)



Olivier Bonfond, « Il faut tuer TINA. 200 propositions pour tuer le fatalisme et changer le monde », Cuesmes, éditions du Cerisier, 2017, 528 pages. Prix : 25 euros

L'homme est décédé il y a deux ans. Ses amis ont voulu honorer sa mémoire en publiant un recueil de ses meilleurs coups de gueule contre le système judiciaire, la société, les « vaches », les matons, les procureurs, les juges... Sans doute sympathique en diable, Hafed Benotman, par ailleurs pur produit de l'histoire coloniale de la France, cumulait quand même dix-sept ans de cabane au compteur. Il savait donc de quoi il parlait et, sur les antennes d'une

radio anar parisienne, distillait ses bons conseils de tau-lard endurci. Résultat : un recueil de textes qui se lit (et s'écoute puisqu'il est fourni avec un CD reprenant des extraits d'émissions) frénétiquement, dans un mélange de fascination et d'interrogations. C'est de l'humain brut de décoffrage, roublard et généreux comme un verre de gros rouge qui tache. Un coup de projo crû sur l'univers carcéral à ne pas louper. (jph)

Hafed Benotman, « Ça ne valait pas la peine mais ça valait le coup. 26 lettres contre la prison », Le Mas-d'Azil, Les éditions du bout de la ville, 2017, 200 pages. Prix : 12 euros

La voix du siècle

Par Véronique Bergen
Philosophe et écrivain

On l'appelait la voix du siècle. Quand ce petit bout de femme ouvrait la bouche, les humains, les animaux, les plantes qui l'entouraient basculaient dans un état hypnotique auquel seul l'arrêt du chant mettait fin. Face aux sortilèges dont cette voix était dotée, des camps se dessinèrent. Y voyant un phénomène surnaturel, une transmigration de Piaf, de Callas, la majorité lui rendit un culte pharaonique. Le jour où l'on découvrit toute l'étendue des pouvoirs de ce chant venu de nulle part, le jour où elle arrêta net un ouragan frappant la mer du Nord, signa le début de son malheur. On parla de miracles christiques, des malveillants avancèrent que seul le Diable pouvait avoir donné naissance à une voix qui détournait les missiles, faisait reculer les armées, rendait inertes les footballeurs de l'équipe adverse. Si tous lui reconnaissaient une puissance vocale, une tessiture exceptionnelle, des musicologues émirent des réserves quant à la beauté de son timbre. Le pouvoir la séquestra, enregistra ses performances, les utilisa pour anesthésier les soulèvements populaires, pétrifier

les dissidents, gonfler à bloc le moral des soldats.

Celle qui n'avait d'autre nom que la Voix refusa très vite d'émettre le moindre son. On la couvrit d'or, on la menaça de mort pour qu'elle lâche seulement une note. Sortant de son mutisme, récitant à ses geôliers des extraits de *Joséphine la cantatrice ou le peuple des souris*, elle bava des couinements atroces qui désorganisaient l'organisme de ceux qui l'écoutaient. Alors que son chant devenu vénéneux rendait malade tout être humain qui se trouvait à proximité (loin d'être néfastes pour les animaux, pour le règne végétal, ses vocalises les plongeaient dans un enchantement orphique), on la soupçonna de travailler à la création de notes mortelles. Craignant d'être les premières victimes de sons tueurs, les dirigeants décrétèrent que la créature affublée d'une voix extrahumaine était bel et bien la fille de Satan. Le matin de son exécution, ouvrant la cellule, le gardien vit qu'elle était vide. Au sol, la nouvelle de Kafka.

Les Pompes Funèbres Générales de Belgique

s.a. **Tielemans**

Maison fondée en 1875

Funérailles civiles

de toutes classes et crémation

Chaussée d'Alsemberg 19 - 1060 Bruxelles

Tél. 02 537 05 64

Direction : Michèle et Jacques Delrieu-Raulier

Funérailles Wyns

Transferts,
Funérailles, Crémations,
Assurances décès,
Contrats personnalisés

24h/24h

Tél : 02 538 15 60
GSM : 0477 28 76 26

Rue aux Laines 89
1000 Bruxelles
(près de St Pierre Et Bordet)

Contact : Dominique Peeren



**SOCIETE BELGE
POUR LA
CREMATION**

Association sans but lucratif
Fondée en 1906

Seuls, au service du public,
nous défendons la dignité de l'idéal
crématiste. Faites-vous membre
Assistance, complète
et désintéressée

DOCUMENTATION GRATUITE
SUR DEMANDE ET SANS
ENGAGEMENT

Boulevard Maurice Lemonnier, 1
1000 Bruxelles
02 513 03 96

annonces

Théâtre, émissions, publication... les bonnes énergies



**L'HERBE
DE
L'OUBLI**

POINT ZERO / JEAN-MICHEL DHOOP

AU THÉÂTRE DE POCHE
DU 9 JANV. AU 3 FEV. 2018

ESPACE de Libertés

Éditeur responsable :

Jean De Brueker

Directeur de la publication :

Jean-Pol Hecq

Rédactrice en chef :

Sandra Evrard

Secrétaire de rédaction :

Amélie Dogot

Production :

Fabienne Sergoynne

Illustrations :

Philippe Joisson

Graphisme :

YEBOgraphics

Imprimeur :

Graphius Brussels

Fondateur :

Jean Schouters

Abonnement

10 numéros

Ne paraît pas en juillet - août

Belgique : 20 €, Étranger : 32 €
par virement au compte du CAL :
IBAN : BE16 2100 6247 9974

BIC : GEBABEBB

TVA : BE 0409 110 069

ISSN : 0775-2768

Centre d'Action Laïque

Campus de la Plaine ULB, CP 236

Boulevard de la Plaine

1050 Bruxelles

Tél : 02 627 68 68 - Fax : 02 627 68 01

E-mail : fabienne.sergoynne@laicite.net

www.laicite.be

Avec l'appui de l'Administration générale de la Recherche scientifique - Service général du pilotage du système éducatif - Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Conformément à la loi du 8 décembre 1992 en matière de protection de la vie privée, le Centre d'Action Laïque est maître du fichier d'adresses qu'il utilise. Vous pouvez obtenir auprès du CAL vos données personnelles et les faire rectifier.





Libres, ensemble

LES RENDEZ-VOUS DE LA LAÏCITÉ JANVIER 2018

À LA TÉLÉVISION

Le droit à la crémation (10')

Présentation : Catherine Haxhe

Ce reportage du CLAV s'intéresse au statut juridique des restes humains. Alors que de plus en plus de personnes choisissent d'être incinérées après la mort, que disent les lois européennes en matière de conservation des cendres ?

Date	Heure	Chaine
15/01	20H00	La Trois

Entretien avec Catherine Kintzler (28')

Présentation : Vinciane Colson

Laïcité et engagement : c'est le titre de l'entretien que la philosophe française Catherine Kintzler a accordé à Jean Cornil. Quelle est la différence entre communautarisme et universalisme ? Quelle différence entre laïcité et tolérance ? Selon elle, l'engagement du citoyen dans une association laïque n'est pas un engagement de croyance, mais un consentement raisonné.

Date	Heure	Chaine
14/01	09H20	La Une
20/01	10H30	La Une
24/01	20H00	La Trois

Toutes des salopes (10')

Présentation : Catherine Haxhe

Quelle femme au volant n'a jamais été insultée et traitée de « connasse » ? Pourquoi l'insulte est-elle sexuelle, dans un contexte qui ne l'est pas ? Sylvie Lausberg, historienne, psychanalyste et directrice « Étude et Stratégie » du CAL, nous parlera de ce qui se cache derrière les injures sexistes au départ de son livre « *Toutes des salopes* » *Injures sexuelles : ce qu'elles disent de nous*.

Date	Heure	Chaine
23/01	En fin de soirée	La Une
29/01	20H00	La Trois

La Shoah en héritage : histoire d'une transmission (28')

Présentation : Vinciane Colson

Dans le cadre de la journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste, l'émission sera l'occasion d'examiner les grands enjeux de la transmission de l'histoire et de la mémoire du génocide, plus de trois générations après les faits.

Date	Heure	Chaine
28/01	09H20	La Une
03/02	10H30	La Une
07/02	20H00	La Trois

À LA RADIO

Sur la Première RTBF vers 20H (28')

Sexualité et 4^e âge : le poids des tabous

Samedi 13 janvier

Commission Attentats : et après ?

Samedi 20 janvier

Entretien avec Denis Mukwege

Samedi 27 janvier

LIBERTÉ
J'ÉCRIS
TON NOM

S'OFFRE
UN NOUVEAU
LOOK

PIERRE-ARNAUD PERROUTY

LIBRES DE DIRE

LÀ OÙ COMMENCE LA CENSURE



10€ l'exemplaire

En vente directe au Centre d'Action Laïque,
sur commande via la librairie en ligne www.laicite.be/publications
ou par virement sur le compte du CAL IBAN BE16 2100 6247 9974 - BIC GEBABBEB
(communication : libres de dire - frais de port : 2,37 €)

Contact éditions : 02 627 68 60 - editions@laicite.net

